



Président : M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

En l'absence du Président, M. Pelletier (Canada), vice-président, prend la présidence.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :

a) Nomination de six membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'appelle l'attention des membres de l'Assemblée générale sur la première partie du rapport de la Cinquième Commission relatif à l'alinéa a du point 17 de l'ordre du jour, qui fait l'objet du document A/38/461. Au paragraphe 4 du rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer M. Igor Vasilevich Khalevinski, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, pour occuper le siège devenu vacant au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, pendant la partie du mandat de M. Anatoly Vasilievich Grodsky non encore expirée, soit jusqu'au 31 décembre 1984. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter cette recommandation ?

Il en est ainsi décidé (décision 38/305 A).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

2. M. INCE (Trinité-et-Tobago) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom du Gouvernement et du peuple de la République de Trinité-et-Tobago, je félicite M. Jorge Illueca de son élection à la présidence de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Ma délégation est sûre que, grâce à son expérience et à l'habileté dont il a fait preuve, notamment au sein du système des Nations Unies, les travaux de cette session seront couronnés de succès. Son élection à la présidence témoigne de la haute estime dont lui-même et son pays jouissent auprès de la communauté internationale.

3. Ma délégation rend également hommage au Président sortant, M. Imre Hollai, de la Hongrie, qui a présidé avec succès les travaux de la trente-septième session.

4. Le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago tient à féliciter chaleureusement Saint-Christophe-et-Nevis, Etat frère des Antilles, de son accession à l'indépendance, le 19 septembre 1983, et de son admission à l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de 158^e Etat Membre. Alors que les Etats nouvellement indépendants sont en butte au défi posé par des facteurs tels que leur faible superficie, leur développement économique et infrastructurel limité et leurs faibles ressources naturelles et en main-d'œuvre, le fait que leurs gouvernements attachent une haute priorité à leur admission à l'Organisation en dit beaucoup quant à la pertinence et à l'influence des Nations Unies et à leur rôle central dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

5. Les pays de la Communauté et du Marché commun des Caraïbes ont obtenu leur indépendance de manière pacifique et grâce au dévouement, au travail ardu et aux sacrifices de plusieurs générations. Ils se sont efforcés de créer des sociétés fondées sur les valeurs et les aspirations de leurs peuples, enrichies par la diversité de leur patrimoine racial, ethnique et culturel. Ma délégation est sûre que ce respect de l'expérience humaine et l'aptitude à forger une société cohérente permettront à Saint-Christophe-et-Nevis, à l'instar des autres sociétés des Antilles, de contribuer précieusement aux travaux futurs des Nations Unies.

6. La crise actuelle que connaît l'économie mondiale se poursuit. Les espoirs récemment soulevés par le recul de la récession semblent avoir été prématurés. La reprise projetée de l'activité économique des économies de marché du monde développé ne s'est pas concrétisée; il y a même des signes troublants qui montrent que ces économies pourraient même décliner à nouveau l'hiver prochain. Les échanges commerciaux mondiaux au cours des deux dernières années ont stagné pour la première fois depuis l'après-guerre. Inévitablement, cette situation a eu de graves répercussions sur les pays en développement qui, tout en se trouvant à la périphérie de la prise des décisions économiques mondiales, sont les premiers à en ressentir les effets négatifs. Les conséquences en ce qui concerne leur développement et le bien-être social et économique de leurs peuples ont été désastreuses.

7. Les politiques nationales adoptées par plusieurs pays pour faire face à la crise continuent de l'exacerber. Les politiques de taux d'intérêt élevés ont une influence directe sur le fardeau déjà écrasant de la dette des pays en développement. Les taux d'intérêt élevés constituent l'élément le plus destructeur qui fait échec aux efforts des pays en développement pour améliorer leur économie. Avec des taux d'intérêt à 18 p. 100 et la nécessité de renégocier et de repousser les échéances de remboursement, la dette originale double en moins de quatre ans, même sans que l'on procède à de nouveaux emprunts. Le lourd fardeau de la dette et les problèmes du service de la dette auxquels la plupart des pays en développement sont en butte se sont aggravés en 1983. Le fardeau de la dette des pays en développement représente environ 540 milliards de dollars et représente plus de 100 milliards de dollars de service de la dette par an. Cela a amené de nombreux pays en développement à demander que le remboursement de leurs prêts soit différé ou qu'ils soient réaménagés, grâce parfois à de nouveaux emprunts, tout simplement pour pouvoir payer le capital et les intérêts dûs et non pour procéder à de nouveaux investissements ni améliorer les infrastructures. Il n'est donc pas surprenant que, dans ces circonstances, l'on craigne généralement que l'effondrement de l'économie de certains Etats n'ait des conséquences désastreuses pour les structures monétaires et financières mondiales.

8. En même temps que les taux d'intérêt élevés, il y a eu une dépression sans précédent des marchés mondiaux des produits de base. Dans presque tous les pays en développement, y compris les pays producteurs de pétrole net, les recettes à l'exportation ont connu une chute catastrophique. Cette chute est imputable à l'état de l'économie

mondiale et en partie à l'imposition de barrières commerciales protectionnistes par certains pays développés. Cette panacée à courte vue adoptée par plusieurs pays commerciaux importants restreint le volume des échanges commerciaux mondiaux et intensifie la crise économique mondiale. Les pays en développement se trouvent donc en présence d'une insuffisance de recettes en devises qui leur permettraient de faire face à leurs besoins actuels de biens et de services importés et de réserves en devises pour s'acquitter de leurs obligations en matière de dette.

9. Les pays exportateurs d'énergie, qui au sein du monde en développement étaient des « pôles de croissance », n'ont pas échappé aux ravages de la crise et certains de ces pays sont maintenant en butte à des dettes extérieures très importantes tant commerciales qu'officielles. En même temps, il y a également une diminution très importante des prêts pour le développement consentis à des conditions favorables ainsi que des obstacles sans cesse croissants à l'accès aux marchés de capitaux internationaux et, en fait, une absence totale de préoccupations pour les pauvres, qu'il s'agisse des particuliers ou des nations. Bien qu'une combinaison de certaines forces économiques et sociales créent et maintiennent la pauvreté et la dépendance, il convient de penser et de dire que la pauvreté dans certaines nations du monde est le fruit de l'imprévoyance. Et c'est pourquoi les remèdes prescrits comprennent une dévaluation draconienne, des restrictions financières internes, un très grand chômage et des restrictions à l'importation, même en ce qui concerne des produits essentiels.

10. Il n'y a pas très longtemps, on disait que la principale cause des difficultés économiques des pays en développement comme des pays développés était le coût élevé du pétrole. Cependant, il est devenu maintenant bien évident, sans aucun doute, que le malaise et la crise que connaît le système économique international ont pour cause d'autres problèmes qui sont de nature structurelle et qui sont profondément enracinés.

11. Un défaut criant du système international actuel est le fait qu'il est incapable d'offrir des directives et de préconiser des solutions réalisables tant sur le plan économique que politique, afin d'assurer que les intérêts de la communauté mondiale dans son ensemble soient dûment pris en considération.

12. Le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago a dit avec insistance que ce n'est que grâce à une optique globale et en adoptant une méthode d'approche globale pour régler la situation présente que les problèmes de l'économie mondiale et son avenir seront réglés de manière satisfaisante. Les petits prêts financiers accordés de temps en temps aux pays en développement, l'augmentation des taux d'intérêt, les concessions commerciales limitées et sélectives n'apporteront pas la réponse. Ces mesures ne feront que contribuer à provoquer la misère économique et sociale, le mécontentement politique, les troubles sociaux et même la révolution.

13. Les ressources des pays en développement doivent être optimisées au profit de leurs propres peuples et toute coopération économique entre pays développés et pays en développement doit être fondée sur le respect mutuel et sans conditions restrictives.

14. La trame du système économique international est tellement serrée qu'il est extrêmement difficile, voire impossible, de séparer les questions, qu'il s'agisse du commerce, de l'assistance, des produits de base ou du développement monétaire et financier. Les institutions de Bretton Woods, qui ont maintenant presque 40 ans, ne permettent pas de faire face à un monde qui a changé de manière spectaculaire depuis la seconde guerre mondiale, un monde où les centres du pouvoir économique

sont plus divers et bien plus nombreux. La Trinité-et-Tobago est fermement convaincue que la communauté internationale devrait prendre immédiatement en considération les recommandations visant la réforme du système monétaire international, qui ont été adoptées par la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi en mars dernier [voir A/38/132].

15. A Buenos Aires, les pays en développement ont tendu la main aux pays développés pour une coopération réelle. Ce geste a été rejeté à la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à Belgrade. Les pays développés n'ont pu adopter aucune des dispositions préconisées par les pays en développement pour apporter des solutions collectives aux problèmes posés par le système économique international.

16. L'échec de cette session ne doit pas être imputé à l'institution elle-même mais à ses membres. La communauté internationale doit accepter la responsabilité de la détérioration progressive du mécanisme qu'elle a institué pour la coopération économique internationale.

M. Illueca (Panama) prend la présidence.

17. A cet égard, nous faisons totalement nôtre les décisions prises par les pays du Mouvement des pays non alignés visant à insuffler un nouvel élan politique aux négociations globales et nous appuyons la proposition concernant la tenue aux Nations Unies, en 1984, d'une conférence devant traiter de la question. La Trinité-et-Tobago voit dans cette initiative une tentative visant à renforcer la coopération internationale et à donner un nouvel élan au dialogue Nord-Sud.

18. La Trinité-et-Tobago regrette qu'après six ans et après la deuxième session extraordinaire de quatre semaines qui s'est tenue en deux parties au Siège des Nations Unies, à New York, cette année, la Commission des sociétés transnationales n'ait pu achever ses travaux sur l'élaboration d'un code de conduite des sociétés transnationales.

19. La Trinité-et-Tobago fait sienne la déception exprimée par le Groupe des 77 qui regrette que la souplesse et l'accommodement dont il a fait preuve n'aient pas bénéficié de réciprocité et elle demande à tous les Etats intéressés d'adopter une attitude plus sérieuse et de faire preuve d'un esprit de compromis dans leur façon d'approcher cette question.

20. La Trinité-et-Tobago est heureuse de constater qu'à la suite de consultations et de négociations prolongées et difficiles la plupart des obstacles qui s'élevaient sur la voie de la création d'un système de financement viable à long terme pour la science et la technique pour le développement ont été écartés et que ce système peut maintenant devenir opérationnel.

21. A l'instar de nombreux autres pays en développement, mon pays a conscience de l'importance du système de financement qui permet de renforcer les capacités scientifiques et techniques des pays en développement, accélérant ainsi leur développement. En conséquence, nous demandons instamment à tous les pays qui peuvent contribuer de participer activement au système afin de déterminer les ressources essentielles et celles qui ne le sont pas pour la période initiale 1983-1985.

22. La Trinité-et-Tobago loue les efforts déployés par le Mouvement des pays non alignés ainsi que par le Groupe des 77 visant à intensifier la coopération économique entre les pays en développement. Nous n'envisageons point que ces relations se substituent au dialogue Nord-Sud et à la coopération internationale, mais nous les considérons comme une tentative complémentaire visant

à maximiser et à promouvoir l'utilisation rationnelle et efficace des ressources humaines, matérielles, financières et techniques dont disposent les pays en développement.

23. Dans la crise actuelle que connaît la coopération internationale, la nécessité d'accélérer la coopération économique entre les pays en développement devient encore plus cruciale. Au cours des cinq dernières années, le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago a montré son attachement à l'intégration et à la coopération économique entre les pays en développement en offrant plus d'un demi-million de dollars aux membres de la Communauté des Caraïbes. Cette assistance, à laquelle nous demeurons engagés, a été acheminée par l'intermédiaire de la Banque de développement des Caraïbes ainsi que par d'autres institutions sous-régionales, et également par l'intermédiaire de nos programmes d'assistance technique et de coopération. La Trinité-et-Tobago continuera, dans les limites de ses ressources et en dépit des servitudes imposées par la crise économique internationale actuelle, à aider ses partenaires de la sous-région et encouragera d'autres pays de l'hémisphère à traduire leurs paroles en actes afin d'aider positivement au développement de la sous-région.

24. Au cours des dernières années, les contributions au PNUD, qui dispense la plus grande assistance technique et la plus large coopération dans le cadre du système des Nations Unies, ont sensiblement diminué au point que les contributions du troisième cycle 1982-1986, en termes réels, pourraient être inférieures à celles du premier cycle.

25. En outre, il semble qu'il y ait des tentatives visant à modifier la structure du PNUD, ce qui pourrait avoir pour résultat que les pays bénéficiaires aient moins de liberté dans la détermination des priorités pour leurs propres programmes. La Trinité-et-Tobago appuie tout effort visant à améliorer la gestion du PNUD et l'utilisation des ressources disponibles dans la mesure où ces mesures ne modifient pas ses caractéristiques uniques. Nous estimons que ce n'est pas le moment de réduire les apports financiers au PNUD mais qu'il faut au moins les maintenir, afin que les contributions importantes qu'il apporte aux pays en développement puissent être accrues.

26. Cette année, la septième session du Comité de développement et de coopération des Caraïbes s'est tenue à Port of Spain. A cette occasion, en ma qualité de président du Comité, j'ai indiqué que la large vision de l'avenir que représentait la création du Comité il y a huit ans n'avait pas été reflétée dans l'expérience de ses membres ni dans son fonctionnement. De nombreux obstacles ont empêché la pleine efficacité du Comité tant au niveau de son secrétariat à Port of Spain qu'au niveau de la CEPAL pour ce qui est des ressources, du personnel et de la procédure.

27. Au nom des membres du Comité, qui se sont engagés à remplir leur rôle pour améliorer son fonctionnement et son efficacité, qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir que le système des Nations Unies fera tout ce qui est en son pouvoir pour compléter nos efforts en nous fournissant un programme opérationnel véritablement efficace pour le développement de la région des Caraïbes.

28. Le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago estime que le développement est un objectif qui peut être mieux atteint dans un climat de paix et de sécurité. L'histoire a montré que la course aux armements aboutit inévitablement à la guerre. La course aux armements continue sans relâche et rien ne montre un changement important dans l'attitude des grandes puissances. D'après certaines estimations, les montants consacrés aux armements au cours de l'année dernière ont excédé 650 milliards de dollars — ressources dont on a tant besoin pour le développement économique et social. Outre les dépenses actuelles

consacrées aux armements, il y a aussi les ressources, humaines et financières, qui sont consacrées à l'effort de désarmement et sont ainsi détournées d'activités constructives consacrées au développement.

29. On continue à beaucoup parler du désarmement, même chez les puissances militaires. Récemment, on a mis l'accent sur la prévention d'une guerre nucléaire et d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Mais si l'on parle de paix, une accumulation massive d'armes continue à se produire à un rythme qui ne peut être considéré que comme constituant des préparatifs de guerre, tempérés seulement par les discussions sur le non-emploi en premier des armes nucléaires.

30. La Trinité-et-Tobago n'est pas seulement préoccupée par la prévention d'une guerre nucléaire — aussi vital que cela puisse être — mais également par l'accroissement et la dissémination des armes classiques qui constituent un facteur très important de tension et d'instabilité internationales dans le monde actuel. De plus, nous déplorons la mise au point et l'emploi des armes chimiques et bactériologiques.

31. La récente montée des mouvements populaires pour la paix dans le monde indique que, même si les politiciens n'ont pas reconnu le grave danger d'extinction qui nous menace, l'opinion publique quant à elle en a pris conscience. La Trinité-et-Tobago souhaite que le monde soit à l'abri du danger persistant d'une autodestruction totale que l'homme continue à s'imposer à lui-même et nous sommes certains que nous partageons l'objectif final de tous les Etats ou de la plupart d'entre eux, à savoir celui d'un désarmement général et complet.

32. Mais ce n'est pas seulement l'affrontement entre l'Est et l'Ouest qui présente de grands dangers. Dans chaque région du globe, les flammes de la guerre sont attisées, quelquefois au nom de la paix, quelquefois au nom de la religion, quelquefois au nom d'une idéologie politique ou de la souveraineté territoriale, d'autres fois au nom de l'indépendance économique. Chaque cas de guerre, limitée ou non, déclarée ou non, aggravera la menace toujours croissante qui pèse sur la paix et la sécurité internationales.

33. La Trinité-et-Tobago est gravement préoccupée — même alarmée — par la situation qui règne en Amérique centrale, situation qui presque chaque jour prend des dimensions nouvelles et de plus en plus dangereuses. Les problèmes de la région ont pour origine des maux sociaux et économiques, maux qui sont exploités par d'autres qui sont toujours désireux de semer la discorde pour servir leurs propres ambitions.

34. Les efforts valeureux du Groupe de Contadora doivent être hautement loués et accueillis avec satisfaction. Nous implorons les Etats qui participent activement aux conflits de continuer à coopérer totalement à l'initiative du Groupe de Contadora. De plus, nous lançons un appel à tous les Etats en leur demandant de ne plus chercher à imposer un règlement dans la région par l'emploi ou la menace de la force, de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les Etats et d'user de leur influence pour promouvoir la justice économique et sociale en Amérique centrale. Dans ce contexte, je tiens à rappeler qu'à la dernière session, j'ai instamment demandé aux grandes puissances de ne pas exporter leurs rivalités, leurs conflits et leurs tensions aux Caraïbes [7^e séance]. Le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago renouvelle cet appel et insiste pour que les Caraïbes soient une zone de paix où des solutions pacifiques et amiables puissent être trouvées aux problèmes que connaît la région.

35. En juillet, le monde a commémoré le bicentenaire de la naissance de Simón Bolívar, le Libérateur, et a

rendu hommage aux grandes réalisations qu'il a accomplies pour que l'humanité parvienne à une vie nouvelle et meilleure. Les libertés qu'il a obtenues et inspirées ne doivent pas être perdues ou asservies aux intérêts des blocs politiques. Notre liberté, notre indépendance, notre souveraineté doivent être préservées et nos différends doivent être réglés d'une manière juste et pacifique.

36. La Trinité-et-Tobago se félicite d'avoir joué un rôle dans l'évolution d'un règlement pacifique de la controverse entre le Guyana et le Venezuela. Par conséquent, nous nous félicitons du fait que les deux pays ont maintenant confié le choix des moyens pour parvenir à ce règlement au Secrétaire général conformément aux dispositions de l'article IV (2) de l'Accord de Genève¹. La Trinité-et-Tobago espère que cette controverse sera rapidement et pacifiquement réglée et qu'ainsi la confiance internationale dans le processus d'un règlement pacifique des différends sera rétablie.

37. La Trinité-et-Tobago réitère les sentiments exprimés par les chefs de gouvernement à la Conférence de la Communauté et du Marché commun des Caraïbes, qui s'est tenue au mois de juillet 1983 à Port of Spain, en ce qui concerne les positions soutenues par le Gouvernement du Guatemala sur le statut de Belize — Membre à part entière de la famille des Nations Unies et Etat indépendant. La Trinité-et-Tobago fait sien le principe de l'intégrité territoriale et appuie pleinement la position du Gouvernement de Belize selon laquelle cette question doit être résolue par des moyens pacifiques, sans porter préjudice à sa souveraineté ni à son intégrité territoriale.

38. Le Moyen-Orient continue de retenir l'attention de la communauté internationale au fur et à mesure que la tension, la confrontation et les conflits armés s'accroissent. Comme par le passé, la question principale et la clef d'une paix juste et durable dans la région demeurent la question de Palestine. La Trinité-et-Tobago réaffirme son appui aux droits souverains et pleins du peuple palestinien à un foyer permanent et à l'autodétermination au sein de son propre Etat.

39. La Trinité-et-Tobago se félicite des initiatives de paix qui ont été proposées et est fermement convaincue que le succès sera tributaire de la participation de toutes les parties et de tous les intérêts concernés, notamment le peuple palestinien, par le biais de son représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine [OLP].

40. La Palestine a fait l'objet, le mois dernier, d'une conférence qui s'est tenue à Genève. Cette conférence a adopté un programme d'action² qui contient de nombreux éléments positifs, lesquels, s'ils étaient respectés, contribueraient à une solution pacifique juste et durable des problèmes que connaît cette région. La délégation de la Trinité-et-Tobago prend note avec un intérêt particulier de la proposition demandant de convoquer une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient.

41. En ce qui concerne la question du Liban, la Trinité-et-Tobago demande à tous les Etats de respecter la résolution 37/123 E qui demande « le strict respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté, de l'unité et de l'indépendance politique du Liban ».

42. Nous attendons avec impatience une prompt fin du conflit et nous nous félicitons du présent cessez-le-feu qui, nous l'espérons, constituera un premier pas vers la réconciliation et vers une situation normale dans ce pays assiégé.

43. Les initiatives de paix motivées par des intérêts nationaux égoïstes nourrissent les conflits plutôt qu'elles ne les empêchent. Les Etats Membres de la famille des Nations Unies doivent à nouveau se consacrer aux principes fondamentaux qui sont à la base de ce noble organe.

44. L'un de ces principes est incorporé dans l'Article premier de la Charte :

« Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix. »

45. Cela implique une volonté politique, un esprit de coopération, de respect mutuel et de confiance entre les Etats Membres de l'Organisation. Ces qualités trouvent leur expression dans le respect des principes des Nations Unies et dans le respect de l'application des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Ces principes exigent également que les résolutions présentées à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité soient fondées sur la vérité, le respect des principes de la Charte et la recherche de la paix. Sinon, les Etats Membres, notamment ceux qui se glorifient de leur puissance militaire, réelle ou apparente, et de leur importance nationale, pourraient être tentés de les ignorer ou d'y opposer leur veto.

46. Ma délégation remercie le Secrétaire général pour son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/38/1], qui donne matière à réflexion. Nous partageons son avis selon lequel 1983 a été une année de frustration en ce qui concerne la quête de la paix, la stabilité et la justice, pour tous ceux qui croient que les Nations Unies constituent le meilleur mécanisme international permettant de parvenir à ces objectifs.

47. Le Secrétaire général a souligné en outre que le temps était venu de passer des paroles à l'action. Ma délégation tient à dire qu'elle espère que tous les Membres de l'Organisation partageront ce sentiment et que notre sens commun du but à atteindre nous permettra de parvenir à cet objectif vital qu'est le maintien de la paix.

48. Un aspect de cet objectif commun se manifeste par l'acceptation universelle de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Cette convention doit encore être ratifiée par certains Etats qui ont participé activement pendant de longues années aux travaux qui se sont concrétisés par la conclusion de cet accord historique. Celui-ci sera d'une grande importance et constituera une contribution considérable au fonctionnement de l'Autorité internationale des fonds marins si cet organe parvient vraiment à être un organe universel dont tous les membres travaillent en coopération à l'utilisation et à la préservation des ressources des fonds marins et leurs environnements, pour le bien-être et l'amélioration du sort de l'humanité tout entière.

49. J'en viens maintenant à la question des droits de l'homme. La Trinité-et-Tobago est préoccupée de constater que les violations des droits de l'homme se poursuivent dans le monde entier. Nous détestons tout acte ou mesure visant à priver un individu de ses droits et libertés fondamentaux. Nous demandons instamment aux Etats Membres de respecter pleinement les conventions pertinentes des Nations Unies et nous exprimons notre soutien aux efforts déployés par les organes des Nations Unies visant à détecter des violations des droits de l'homme et à faire rapport à leur sujet.

50. Dans ce contexte, j'appelle une fois de plus l'attention de l'Assemblée sur l'Afrique australe, région dans laquelle les droits de l'homme, les libertés fondamentales et la dignité de l'homme sont tenus dans le plus total mépris. La Conférence internationale de soutien au peuple namibien en lutte pour son indépendance, qui s'est

tenue à Paris en avril 1983, et le Conseil de sécurité qui s'est réuni du 23 mai au 1^{er} juin 1983 pour examiner la question de Namibie ont tous deux reconnu que les conditions préalables nécessaires à la réalisation de l'indépendance de la Namibie, conformément au plan figurant dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, étaient réunies dans l'ensemble. La théorie selon laquelle l'indépendance de la Namibie est tributaire du retrait des troupes cubaines de l'Angola — épousée par certains membres du groupe de contact des pays occidentaux — a été, à juste titre, rejetée par la grande majorité de la communauté internationale. Il est inconcevable que l'un quelconque des Etats Membres des Nations Unies, qui soutient par ailleurs depuis longtemps les principes de la démocratie, des droits de l'homme et de l'autodétermination, puisse insister sur pareille théorie. L'indépendance de la Namibie ne se marchandera pas.

51. La création par l'Afrique du Sud d'un Conseil d'Etat pour la Namibie chargé de mettre au point une constitution pour ce pays est une indication de plus de son incapacité d'agir avec bonne foi en cette matière. La Trinité-et-Tobago réaffirme la conviction selon laquelle, aussi longtemps que la communauté internationale ne sera pas unie et clairement déterminée à faire face à l'intransigeance du régime de Pretoria, démontrée par les politiques qu'il applique en Namibie et par sa politique intérieure répressive et détestable d'*apartheid*, en imposant des sanctions obligatoires totales contre ce pays, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, aucun changement n'interviendra dans cette région troublée du monde.

52. Au cours de l'année dernière nous avons constaté une aggravation de la tension dans la région de l'Afrique australe tandis que le régime d'*apartheid* poursuivait ses attaques flagrantes contre les Etats souverains voisins. Il est indéniable que ce régime constitue une menace extrêmement grave pour la stabilité et la paix, non seulement de la région, mais du continent africain et, en fait, de la communauté internationale des nations.

53. La Trinité-et-Tobago ainsi que d'autres pays de la fraternité des joueurs de cricket des Indes occidentales, sont devenus récemment la cible de ce régime qui, tentant d'abuser l'opinion publique internationale et de sortir de son isolement, a attiré des personnalités sportives sur ses rives en leur offrant d'importantes sommes d'argent. La Trinité-et-Tobago reconnaît évidemment que cette tactique est une autre tentative du régime de Pretoria pour masquer sa politique raciste. Nous nous hâtons de souligner que les ressources qu'il offre découlent de sa collaboration avec les Etats qui défient la volonté de la majorité de la communauté internationale en lui offrant leur appui et leur secours.

54. Les importantes sommes d'argent offertes à nos personnalités sportives doivent provenir du secteur commercial de l'Afrique du Sud, stimulé par son commerce extérieur avec ses partenaires, et c'est pourquoi nous lançons un appel à tous les Etats Membres, à toutes les organisations des Nations Unies et des organisations anti-*apartheid* pour qu'elles fassent montre d'une plus grande vigilance en ce qui concerne le respect des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, puisque c'est la base économique de ce pays qui constitue le fondement sur lequel continue de prospérer ce système détestable. La position du Gouvernement de la Trinité-et-Tobago contre les échanges sportifs et, en fait, contre tout autre lien avec l'Afrique du Sud, est déjà bien connue de l'Assemblée.

55. Nous sommes persuadés que nous devons donner tous les encouragements possibles à nos sportifs et sportives afin d'augmenter à la fois leur capacité de gagner de l'argent et leur réputation internationale. L'Assemblée

voudra peut-être étudier sérieusement l'instauration d'un mécanisme et la création de fonds visant à stimuler davantage l'exécution de programmes, notamment dans les pays en développement, afin d'aider les sportifs, les sportives et les artistes, à atteindre leurs buts et pour assurer qu'ils ne soient plus vulnérables aux flatteries du régime de l'*apartheid*.

56. Entre-temps, la Trinité-et-Tobago attend avec impatience que soit bientôt terminée la rédaction d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports.

57. En terminant, je voudrais une fois de plus citer le rapport du Secrétaire général, lorsqu'il dit ce qui suit :

« Nous vivons, actuellement, une époque où l'on s'interroge sur la valeur de la diplomatie multilatérale et où les institutions internationales ne fonctionnent pas comme elles étaient censées le faire. Leur moteur marche et leurs roues tournent, mais elles n'avancent pas comme elles le devraient... Nous devons trouver le moyen de remettre la machine en mouvement. »

58. Le danger que connaît notre époque réside dans le fait que nos institutions ne tiennent pas compte de l'intérêt public international. Il est donc nécessaire que nous renouvelions notre engagement aux principes de la Charte afin de rétablir la confiance dans l'Organisation et d'assurer l'application de ses résolutions. Si nous ne le faisons pas, nos efforts visant à trouver des solutions pacifiques et à promouvoir un développement digne de ce nom, seront frustrés.

59. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, permettez-moi avant tout de vous féliciter à l'occasion de votre élection au poste important de la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Votre riche expérience, et en particulier votre excellente connaissance de l'Organisation, sont la meilleure garantie de l'efficacité des travaux de cette session.

60. J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance à notre ami et camarade, M. Imre Hollai, représentant de la République populaire hongroise, pour la façon compétente dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale l'année dernière.

61. Nous tenons également à saluer l'entrée à l'Organisation des Nations Unies d'un nouvel Etat, Saint-Christophe-et-Nevis.

62. L'Organisation des Nations Unies réunit aujourd'hui 158 Etats Membres. Il convient de rappeler le sens politique bien déterminé que renferme cette réalité de la vie internationale contemporaine.

63. C'est précisément des Etats Membres des Nations Unies, de la manière dont ils construisent leurs relations mutuelles, de leur comportement dans l'arène mondiale, que dépend la solution du problème fondamental, celui de la guerre et de la paix.

64. En vertu de la Charte des Nations Unies, ces Etats se sont engagés à « vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage ».

65. Si seulement ils s'en tenaient à cette disposition de la Charte ! On n'aurait pas alors à évoquer avec insistance la nécessité pressante de défendre la paix, de dissiper les sombres nuages qui la menacent.

66. Or, l'Union soviétique le fait aujourd'hui une fois de plus.

67. Notre planète est déjà sur le point de crouler sous le poids d'une quantité d'armes sans précédent. Ces armes accumulent une puissance de destruction jamais vue. Et s'il arrivait qu'elles soient employées, le destin même de la civilisation humaine serait mis en question.

68. La situation se voit aggravée du fait qu'on observe actuellement une activité fortement accrue des forces qui,

pour satisfaire leurs ambitions pathologiques, enflamment l'atmosphère internationale.

69. L'irrationalité des activités de ces forces, combinée au potentiel énorme d'armes meurtrières, produit pour ainsi dire un mélange explosif qui confère à la menace à la paix une dimension qualitativement nouvelle.

70. Etant donné la situation qui est en train de se créer, la tâche de prévenir la guerre acquiert un caractère particulièrement brûlant.

71. Puisque l'humanité tout entière est soumise à la menace d'une catastrophe nucléaire, il est du devoir de tous ceux qui contribuent à la prise de décisions politiques de placer au-dessus de tout le souci de préserver la paix.

72. Les peuples sont en droit de l'exiger de leurs responsables politiques, des gouvernements, des parlements et, bien sûr, des organisations internationales, telles que l'Organisation des Nations Unies, dont le rôle est d'être un « centre où s'harmonisent les efforts des nations » en vue de maintenir la sécurité internationale.

73. Sur tous les continents on voit s'élargir les manifestations des peuples contre la guerre et s'accroître leur lutte pour la préservation de la paix. Et c'est dans l'ordre des choses, car les hommes ne peuvent ni ne veulent vivre constamment dans l'angoisse du lendemain.

74. Leurs aspirations éternelles à une vie pacifique, incarnée dans les buts et principes de la Charte des Nations Unies, et les intérêts de la majorité des Etats épris de paix sont contrecarrés par la politique pratiquée par certains Etats Membres de l'Organisation. Le credo des auteurs de cette politique est illustré par les décisions du bloc de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN], imposées par Washington. Leur politique recherche la supériorité militaire, position qui permettrait de dominer et de commander les autres.

75. Les poudrières nucléaires des Etats-Unis et de l'OTAN semblent être archicomblées. Néanmoins, avec une sorte de frénésie, on continue à accélérer le rythme des chaînes d'assemblage militaires. Quel que soit l'élément des armements que l'on prenne, le nombre de chacun d'entre eux augmente, ou bien il est remplacé par un nouvel élément encore plus meurtrier.

76. Des programmes d'armement coûtant des milliards sont adoptés l'un après l'autre. Toutes les objections, qui sont d'ailleurs avancées aux Etats-Unis mêmes par des hommes politiques de bon sens et des personnalités jouissant d'un haut prestige provoquent une réponse unique de l'administration américaine : il faut sans l'ombre d'un doute s'armer, il vaudrait encore mieux doubler, voire tripler, les armements.

77. De vifs débats ont eu lieu pour savoir comment installer le missile stratégique MX, et s'il était en général nécessaire ou non. On a décidé de déployer les MX et de construire en même temps le Midgetman, un autre missile intercontinental.

78. On a discuté s'il fallait construire le bombardier B-1. On a décidé finalement de se doter à la fois de deux types nouveaux de bombardiers stratégiques.

79. Des systèmes nucléaires ou d'autres types commencent également à être fabriqués à la chaîne. Les armes barbares à neutrons et de nouvelles armes chimiques sont accumulées. Il est question de la mise au point de systèmes destinés aux opérations de combat dans et à partir de l'espace extra-atmosphérique.

80. Là où les armes nucléaires sont déjà en présence, on cherche à en ajouter davantage sous prétexte que leur quantité serait insuffisante. Là où ces armes n'existent pas, on tente de les installer.

81. On a l'intention de pousser les armes nucléaires le plus près possible des frontières de l'Union soviétique et

de ses alliés, à savoir importer en Europe occidentale de nouveaux missiles américains à moyenne portée, les Pershing-II et les missiles de croisière.

82. Et si l'on tourne le regard vers le sud et l'est ? Là encore les terres et les eaux sont littéralement remplies d'armes nucléaires, et cela à une vaste échelle géographique, depuis l'île de Diego Garcia jusqu'à Okinawa, dans les étendues des océans Indien et Pacifique.

83. Afin de pouvoir justifier une intensification effrénée de ces préparatifs militaristes, on attise à dessein l'hystérie de guerre sans s'arrêter devant les provocations les plus grossières.

84. Nous avons déjà donné notre jugement, basé sur les principes, sur l'incident produit par l'incursion d'un avion sud-coréen dans l'espace aérien de l'Union soviétique.

85. Nul n'est autorisé à porter atteinte à la souveraineté des Etats, ce qui suppose notamment l'inviolabilité de leurs frontières. Il s'agit là d'une règle de droit international universellement reconnue, qui est en pleine conformité avec la Charte des Nations Unies. Quiconque tente de violer nos frontières doit savoir qu'il en portera toute la responsabilité.

86. Nous avons exprimé nos regrets concernant les victimes. Ce sont les auteurs de la provocation antisoviétique qui sont entièrement coupables de cette tragédie. Quelles que soient les calomnies impudentes et les machinations malhonnêtes auxquelles ils aient recours, ils ne sauront effacer leurs traces ni cacher les vrais buts de leur crime.

87. Si l'on voit les choses objectivement, il ne peut et ne doit y avoir aucune confusion au sujet de ces buts. Un acte de sabotage a été perpétré contre la paix au profit de la politique militariste et du gonflement ultérieur des budgets militaires.

88. Lorsqu'on cherche à modifier en sa faveur la situation stratégique et militaire dans le monde, on évoque les intérêts de la sécurité des Etats-Unis et de leurs alliés.

89. Se soucier de sa sécurité tout comme contribuer au renforcement de la paix universelle est le droit et l'obligation de tout pays.

90. Mais, à l'heure actuelle, la sécurité internationale et la sécurité nationale sont liées plus inextricablement que jamais. Ni l'une ni l'autre ne peuvent être solidement assurées dans le contexte de la course aux armements aiguillonnée par les Etats-Unis et l'OTAN, de la politique à partir de la « position de force » qu'ils pratiquent.

91. Quelle que soit la présentation de cette politique, elle est aux antipodes d'une politique tendant à assurer la sécurité internationale.

92. Certains milieux des Etats-Unis se passionnent pour des formules tapageuses; l'une d'elles, « la paix par la force », circule depuis peu au niveau le plus élevé. Il s'agit évidemment de la force des Etats-Unis. Et on en fait une politique.

93. Dans l'histoire de l'antiquité et des temps modernes, nombreux sont ceux qui prétendent être le plus fort ou présider aux destinées du monde. On connaît cependant la suite des événements.

94. L'expérience chèrement acquise de l'humanité a cristallisé notre notion de ce qui doit servir de base à l'instauration de la paix et de la sécurité : c'est le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force; c'est la coopération pacifique entre Etats. C'est l'idée même qui a inspiré ceux qui ont créé l'ONU. Ce n'est que sur ces fondements, et nul autre, qu'on peut asseoir la paix.

95. Pour tromper les peuples, on a inventé une prétendue « menace soviétique », qu'on exploite aujourd'hui à une échelle particulièrement grande. V. I. Lénine a déjà parlé de ceux qui « crient au militarisme rouge... », font

semblant de croire cette bêtise et jettent de telles accusations à droite et à gauche » en profitant pour le faire du « savoir d'inventer des arguments faux et de jeter de la poudre aux yeux pour tromper les masses ».

96. Depuis la grande Révolution d'octobre, la paix et l'amitié entre les peuples sont inscrites sur l'emblème de notre Etat socialiste. Nous restons fidèles à cet emblème.

97. On fait beaucoup de longues dissertations sur le « surarmement » et la supériorité militaire du l'Union soviétique. On déclare que l'Occident se trouverait dans la nécessité de rattraper son retard. Pourtant, les faits, que l'Occident connaît tout aussi bien que nous, prouvent d'une manière indiscutable que, qu'il s'agisse des armements stratégiques nucléaires ou des armes à moyenne portée en Europe, qu'il s'agisse des forces armées classiques de l'OTAN et du Traité de Varsovie, dans tous les cas, il existe une parité approximative entre les parties.

98. Les déclarations relatives aux intérêts de la sécurité nationale sont complètement fausses. On les retourne dans tous les sens si bien qu'en réalité ces intérêts entrent en collision avec ceux de la sécurité des autres pays et peuples.

99. Ceux qui sont enclins à spéculer sur le caractère sacré des engagements internationaux et à prêcher la morale dans les relations entre les Etats violent les normes élémentaires de la décence, manquant de respect non seulement aux hommes d'Etat et aux gouvernements, mais aussi à l'Organisation des Nations Unies. Comme il a été indiqué dans une récente déclaration de M. Andropov, on est donc amené à se demander si une organisation internationale appelée à maintenir la paix et la sécurité peut avoir son siège dans un pays où l'on crée une psychose militariste effrénée et où l'on porte atteinte à la réputation de cette organisation.

100. Ceux qui aspirent au rôle de maître des destinées du monde proclament sans scrupules zone de leurs intérêts vitaux telle ou telle région du monde qui leur convient mais qui se trouve parfois à des milliers de milles des Etats-Unis. Ils sont prêts à jalonner le monde entier de panneaux portant ces revendications.

101. Par exemple, on a inclus dans la sphère des « intérêts vitaux » des Etats-Unis le Moyen-Orient où l'on s'efforce de faire passer de nouvelles transactions et de nouveaux plans anti-arabes qui foulent aux pieds les droits inaliénables du peuple palestinien. Pas à pas, on impose à cette région sa présence, notamment militaire.

102. On encourage Israël à poursuivre sa politique d'agression. Tel-Aviv ne veut pas mettre un terme à son aventure au Liban. Les réfugiés palestiniens dans ce pays sont victimes d'actes de génocide. Un accord de capitulation est imposé par la force au Liban. On cherche à transformer l'Etat libanais en un protectorat américano-israélien et, en fait, à diviser ce pays.

103. On ne cesse de faire pression sur la Syrie pour la contraindre à modifier sa position ferme dans les affaires du Moyen-Orient.

104. Le résultat est que le Moyen-Orient est toujours un foyer de guerre et qu'un règlement pacifique reste hors de portée. Cela porte préjudice aux intérêts vitaux des peuples de la région et à la sécurité internationale.

105. L'Union soviétique se prononce invariablement pour l'élimination des conséquences de l'agression israélienne, en faveur des droits légitimes des peuples arabes, y compris le droit du peuple arabe de Palestine de créer son propre Etat, pour un règlement juste et global du problème du Moyen-Orient et pour la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient qui réunirait, sur un pied d'égalité, toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien.

106. La politique hégémoniste des « intérêts vitaux » est mise en pratique par des moyens appropriés tels que le « commandement central » créé pour mener des actions interventionnistes contre une vingtaine d'Etats souverains, au Moyen-Orient, en Asie du Sud-Ouest et sur le continent africain.

107. On maintient en état d'alerte permanente les « forces de déploiement rapide » destinées à empêcher des changements intérieurs dans tel ou tel Etat lorsque Washington ne les trouve pas à son goût. Ou peut dire que la mise en place de telles forces est à la mode parmi les puissances de l'OTAN. Les événements du Tchad en démontrent les conséquences.

108. Et que dire du réseau étendu de bases américaines à travers le monde ? Elles aussi sont aménagées de façon à pouvoir être utilisées contre les peuples et les pays qui luttent pour leur liberté et qui défendent leur souveraineté. Dans les régions où se poursuit cette lutte, on cherche des emplacements pour de nouvelles bases militaires.

109. Les porte-avions et les bateaux de guerre sont envoyés vers les côtes de ceux qui ne veulent pas se soumettre au diktat étranger. Les « canonnières » modernes sillonnent les eaux tout au long des rivages de maints pays indépendants.

110. En Méditerranée, c'est la Libye qui a été choisie comme objet d'une démonstration de force.

111. Une armada américaine croise dans l'océan Indien et il n'est pas fortuit que Washington s'oppose à la proposition des pays non alignés de faire de cette région une zone de paix et empêche la convocation d'une conférence internationale sur l'océan Indien.

112. L'Union soviétique ne peut pas ignorer la menace à sa sécurité provenant de ce côté, d'autant plus que les Etats-Unis ont interrompu et refusent de reprendre les négociations soviéto-américaines sur la limitation et la réduction ultérieures des activités militaires dans cette région. Notre pays a été et reste partisan du retrait de cette zone de toutes les forces navales qui n'appartiennent pas aux Etats riverains et il appuie l'idée d'une zone de paix dans l'océan Indien.

113. D'importantes unités de la marine américaine sont concentrées au large des pays d'Amérique centrale, du côté de l'Atlantique tout comme du côté du Pacifique. On masse des forces terrestres et aériennes.

114. Y a-t-il quelqu'un qui en ignore le but ? Toute la politique des Etats-Unis dans la région ne fait que poursuivre un seul but, à savoir endiguer le mouvement de libération des peuples et empêcher le processus d'affermissement de l'indépendance nationale et les transformations démographiques dans les pays d'Amérique latine.

115. Et ce faisant, on nie vouloir s'attribuer des fonctions ouvertement policières; on préfère les qualifier d'assistance aux amis. Mais ces amis sont, en l'occurrence, des régimes antipopulaires qui sont couverts d'infamie et de sang.

116. En fournissant généreusement de l'argent et des armes à la junte militaire d'El Salvador, on veut la sauver de la colère populaire. On y envoie des conseillers militaires pour diriger les opérations punitives lancées par le régime fantoche.

117. Des pressions brutales sont exercées sur le Nicaragua, dont le peuple a résolument opté pour un développement progressiste du pays. On menace le Nicaragua de la mer, on envoie sur son territoire des bandes de mercenaires et des avions pirates, on dresse contre lui les Etats voisins.

118. Washington ne réussit pas à camoufler le fait qu'il organise contre le Nicaragua une agression qui menace

la paix en Amérique centrale et exacerbe la situation internationale dans son ensemble.

119. Aucune démagogie au sujet des « menées de Moscou et de la Havane » ne pourra cacher les véritables raisons de la montée du mouvement de libération nationale dans les pays de cette région, à savoir l'oppression impérialiste et la misère des masses. Qui veut-on prendre à cet hameçon ? En Amérique latine comme partout dans le monde, on est au courant de la situation véritable.

120. Washington n'aime pas que le peuple cubain suive la voie socialiste dans laquelle il s'est engagé. Il ne peut pas accepter non plus la politique indépendante de Cuba et son rôle au sein du Mouvement des pays non alignés. Et l'on profère contre lui des menaces non camouflées, organisant des actes de subversion.

121. L'ingérence dans les affaires intérieures des Etats d'Amérique centrale doit absolument être arrêtée. Il ne fait pas de doute que les propositions avancées par le Nicaragua et appuyées par Cuba ouvrent la possibilité de diminuer la tension et de trouver une solution politique aux problèmes existants. Dans ce sens, l'approche adoptée notamment par le Mexique et les autres pays du Groupe de Contadora paraît tout aussi positive.

122. Beaucoup d'efforts ont été faits pour faire croire que la dégradation actuelle de la situation internationale aurait pour point de départ les événements bien connus qui ont eu lieu en Afghanistan.

123. Il paraît que même ceux qui étaient enclins à accepter cet argument se rendent de plus en plus compte de son absurdité. Les ennemis du peuple afghan ne veulent pas se faire à l'idée que celui-ci a décidé d'en finir avec l'obscurantisme moyennageux et qu'il a entrepris l'édification d'une société démocratique.

124. La situation autour de l'Afghanistan — je souligne l'aspect extérieur du problème — peut être réglée sur la base des propositions avancées par le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, entièrement appuyé par l'Union soviétique. Il faut mettre un terme aux incursions armées de même qu'à toute autre ingérence extérieure dans les affaires de l'Afghanistan.

125. Les négociations menées par l'intermédiaire du représentant du Secrétaire général sont un fait positif. Elles pourraient être plus productives si la partie pakistanaise faisait preuve de plus de perspicacité politique.

126. La complication de la situation en Asie du Sud-Est a pour cause la politique poursuivie par des forces extérieures. Cette politique est dirigée avant tout contre le Viet Nam, le Laos et le Kampuchea, dont les peuples défendent leur indépendance et édifient une vie nouvelle et pacifique. On cherche obstinément à dresser contre les pays d'Indochine leurs voisins, les Etats de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE].

127. L'Union soviétique a été et reste du côté des peuples vietnamien, lao et kampuchéen. Nous appuyons les propositions visant à transformer l'Asie du Sud-Est en zone de paix, de bon voisinage et de coopération ainsi que les initiatives des trois pays d'Indochine visant à établir un dialogue politique entre les Etats de la région.

128. Ceux qui agitent la prétendue question kampuchéenne font preuve de mauvaise foi. Le peuple du Kampuchea a défini le régime politique de son pays; il choisit lui-même ses amis et ses appuis.

129. Des changements inquiétants ont lieu dans la politique du Japon dont les cercles dirigeants, à ce qu'il semble, se laissent impressionner par le fait qu'on commence à leur attribuer le rôle de partenaires de l'OTAN en Extrême-Orient. L'accélération de la militarisation de ces pays ne fait qu'augmenter la tension en Extrême-Orient.

130. Il est douteux qu'une telle politique corresponde aux intérêts du Japon. En revanche, il est certain qu'elle ne l'aide pas à établir de bonnes relations avec les Etats voisins.

131. Notre pays se prononce pour le développement des relations soviéto-japonaises, basées sur les principes de bon voisinage et de coopération. Naturellement, cela suppose la réciprocité.

132. L'absence de règlement dans la question coréenne est loin de contribuer à la stabilité en Extrême-Orient. Une base valable pour sa solution réside dans les propositions de la République démocratique populaire de Corée, qui prévoient le retrait des troupes américaines de la Corée du Sud, la création des conditions propices à l'unification du pays par la voie pacifique, sans ingérence de l'extérieur. L'URSS est solidaire de cette position et l'appuie.

133. De connivence avec les puissances occidentales, à l'ombre de leur politique néocolonialiste, des actes agressifs sont entrepris dans le sud de l'Afrique contre les Etats voisins par le régime raciste de Pretoria. Il s'agit, avant tout, de la guerre non déclarée qui est menée contre la République populaire d'Angola. Il convient de dénoncer ces actes criminels et d'y mettre un terme.

134. Les Nations Unies, le Conseil de sécurité se doivent de se prononcer avec autorité en faveur de la décolonisation, dans les plus brefs délais, de la Namibie, à laquelle l'Afrique du Sud et ses protecteurs continuent de faire obstacle. Nous sommes convaincus que le peuple namibien finira par secouer le joug colonial et, sous la direction de la South West Africa People's Organization [SWAPO], son avant-garde patriotique, recouvrira la liberté et l'indépendance nationales.

135. Dans le même ordre d'idées, le peuple de la Micronésie, que les Etats-Unis sont en train de s'approprier illégalement en la transformant en leur tête de pont militaire dans l'ouest du Pacifique, a le droit de décider librement de son sort.

136. Aux îles Falklands (Malvinas), la Grande-Bretagne poursuit une politique visant à perpétuer le statut colonial et la militarisation, et refuse de mener les négociations prévues par les décisions des Nations Unies.

137. Si l'on s'en tient fermement aux réalités, l'analyse des sources, tant générales que spécifiques, d'exacerbation des tensions dans le monde ne laisse planer aucun doute : les tendances dangereuses dans la situation internationale s'aggravent, comme l'a fait remarquer dans sa déclaration récente M. Andropov, à cause de l'orientation militariste des Etats-Unis qui constitue une grave menace pour la paix. Elle consiste essentiellement à ne pas tenir compte des intérêts des autres Etats et peuples et à tenté d'assurer aux Etats-Unis d'Amérique des positions dominantes dans le monde, ainsi qu'à réfréner et renverser le processus objectif de l'évolution mondiale.

138. Une telle politique mène à une déstabilisation ultérieure de la situation dans le monde; elle menace de compromettre les relations normales entre Etats. Et qui peut garantir que cette politique aventureuse n'aura pas des conséquences irrémédiables ?

139. Une conclusion s'impose : il est nécessaire de prendre des mesures pratiques susceptibles d'empêcher le pire. La courbe dangereuse que suivent les événements dans le monde doit être redressée pour qu'ils soient dirigés dans le sens de l'assainissement des relations internationales.

140. L'Union soviétique, les pays de la communauté socialiste font, quant à eux, tout ce qui est en leur pouvoir pour atteindre cet objectif.

141. Le socialisme, confiant dans son potentiel créateur, n'a pas besoin de la course aux armements ou de la guerre.

Dans une compétition pacifique avec le capitalisme, il démontre et continuera à démontrer ses avantages. L'avenir, nous en sommes certains, appartient au socialisme.

142. Ceci étant, nous n'imposons à personne notre conception du monde et nous nous prononçons pour que les divergences idéologiques ne soient pas transposées dans le domaine des relations entre Etats. Il s'agit là d'un précepte de Lénine, qui continuera à guider notre pays à l'avenir.

143. Dans sa déclaration du 28 septembre, M. Andropov a déclaré :

« Transférer les conflits idéologiques au domaine des relations entre les Etats n'a jamais profité à ceux qui y ont eu recours dans les affaires extérieures. Or, maintenant, à l'ère nucléaire, c'est simplement absurde et inadmissible. Transformer l'affrontement d'idées en un affrontement militaire coûterait beaucoup trop cher à l'humanité tout entière. » [Voir A/38/459.]

144. Les forces qui définissent la politique extérieure aux Etats-Unis et dans certains autres pays de l'OTAN ne reculent devant rien pour présenter une vision fautive de la situation internationale et rendre l'Union soviétique responsable de l'aggravation de cette situation.

145. A cet effet, tous les moyens de propagande sont exploités à fond. Des déclarations se succèdent par rafales du haut des tribunes, grandes et moins grandes, allant jusqu'aux insultes et injures indécentes. Ces procédés sont utilisés afin de mieux dissimuler leur propre politique, contraire aux intérêts des peuples.

146. Ils ne réussiront pas à jeter le discrédit sur le socialisme, sur nos valeurs civiques, sociales et spirituelles. La politique honnête et pacifique de l'URSS, de toute la communauté socialiste, ne saurait être ternie par des mensonges venimeux. Nous, tout comme nos alliés, les rejetons avec force et leur opposerons la riposte qu'ils méritent.

147. Le développement des relations d'amitié entre Etats, la coexistence pacifique des pays à régimes sociaux différents, le strict respect du droit des peuples à l'indépendance et au progrès social sont des principes invariables que les pays du socialisme défendent dans leurs activités internationales.

148. En poursuivant une coopération multiforme, sur la base de la communauté d'idéologie et de l'unité d'objectifs, ces Etats harmonisent leurs politiques pour consolider les fondements de la paix universelle. Ils s'affirment comme un facteur puissant qui influence, d'une façon positive, le cours des événements dans le monde.

149. La prévention de la guerre nucléaire constitue la clef de voûte de la politique extérieure des pays de la communauté socialiste.

150. Quel dirigeant sérieux, voire quel homme raisonnable ne sera pas d'accord pour dire qu'il s'agit là de la tâche la plus pressante de notre temps.

151. Que de discours, dans l'enceinte de l'ONU notamment, ont été prononcés à ce sujet depuis l'apparition des armes nucléaires. Mais la solution reste toujours à trouver.

152. Les progrès faits dans la limitation et la réduction des armements nucléaires détermineront pour beaucoup le caractère de la situation internationale au cours de la période à venir.

153. Les responsabilités que comporte le moment actuel sont d'autant plus grandes en raison de la situation qui est en train de se créer dans le domaine de la limitation des armements nucléaires en Europe.

154. Les plans des Etats-Unis qui prévoient, sous couvert d'une décision de l'OTAN, d'installer dans certains pays d'Europe occidentale de nouveaux missiles nucléaires

evenement depuis longtemps déjà le climat politique sur le continent européen et en dehors de celui-ci. Une fois réalisés, ils auraient des conséquences néfastes pour l'ensemble de la situation en Europe et dans le monde, accentuant considérablement l'affrontement nucléaire.

155. Il convient, à notre avis, d'orienter dans le sens opposé le cheminement des projets et des idées quant à la question du sort des armes nucléaires en général et des systèmes nucléaires en Europe, en particulier.

156. L'Union soviétique s'est prononcée pour la solution la plus radicale, qui consiste à affranchir l'Europe de tous ces systèmes, qu'ils soient à moyenne portée ou tactiques. Il s'agirait là vraiment de l'option zéro. Or, du côté de l'OTAN, on se déclare sans ambages ne pas être prêt à résoudre le problème de cette manière.

157. Nous avons proposé de renoncer au déploiement en Europe de toutes nouvelles armes à moyenne portée et de réduire des deux tiers environ tous les moyens dont disposent l'URSS et l'OTAN. En d'autres termes, de parcourir ainsi les deux tiers du chemin menant vers une Europe complètement exempte de ces armes.

158. Le sens de l'appel de l'Union soviétique est bien clair lorsqu'elle propose une mesure importante qui, cela va de soi, ne doit pas être le dernier mot dans la solution de ce problème.

159. Alors, pourquoi tant de bruit au sujet d'un désir imaginaire que l'on prête à l'Union soviétique de s'assurer un avantage en armes nucléaires à moyenne portée ?

160. Pourquoi dissimuler le fait que la partie soviétique est prête, comme cela a été déclaré maintes fois au plus haut niveau, à ne pas avoir en Europe un seul missile, un seul avion, une seule charge de plus que les pays de l'OTAN ?

161. Qu'est devenue l'objectivité ? Tout homme politique, s'il se veut objectif, devrait connaître ne serait-ce que les données les plus importantes du problème et les évaluer honnêtement.

162. L'Union soviétique a donné récemment une nouvelle preuve de sa volonté d'aboutir à un accord. Notre initiative prévoit qu'au cas où un accord mutuellement acceptable et comprenant notamment la renonciation des Etats-Unis au déploiement de nouveaux missiles en Europe serait réalisé, l'Union soviétique, en réduisant ses missiles à moyenne portée dans la partie européenne du pays jusqu'au niveau égal au nombre de missiles dont disposent l'Angleterre et la France, supprimerait tous les missiles tombant sous le coup de la réduction, dont un nombre considérable de missiles SS-20.

163. Cela enlève tout fondement aux affirmations selon lesquelles l'Union soviétique aurait l'intention de conserver les missiles SS-20 tombant sous le coup de la réduction en les faisant tout simplement transférer de l'Europe vers l'Est.

164. Les négociations restent bloquées à cause de la position des Etats-Unis qui consiste en pratique à exiger un désarmement unilatéral de l'Union soviétique tout en laissant intacts les arsenaux d'armes nucléaires à moyenne portée dont disposent les pays de l'OTAN.

165. Cette position ne fait que se dissimuler derrière des dissertations sur on ne sait quelle souplesse des Etats-Unis aux négociations de Genève. Un nouvel aspect de cette souplesse vient de se matérialiser. Cette fois encore, les mensonges qu'elle renferme sont apparus clairement. M. Andropov a déclaré :

« Si on laisse de côté les détails, l'essence de la prétendue nouvelle démarche des Etats-Unis, que l'on qualifie de « remarquable », se réduit à une proposition tendant, comme par le passé, à conclure un accord sur

le nombre de missiles soviétiques de portée intermédiaire qui devrait être réduit et sur le nombre de nouveaux missiles américains qui devraient être déployés en Europe, en plus du potentiel nucléaire que l'OTAN possède déjà.

« En bref, on nous propose d'engager des pourparlers sur les moyens d'aider le bloc de l'OTAN à modifier à son avantage l'équilibre des systèmes d'armes nucléaires de portée intermédiaire existant sur le continent européen et on a l'impudence de vouloir nous présenter cette manœuvre comme une proposition nouvelle. » [Ibid.]

166. Il est évident qu'une pareille approche est à ce point inacceptable qu'elle ne peut témoigner que d'une chose, à savoir le refus obstiné de nos interlocuteurs de rechercher une solution qui soit fondée sur l'égalité et la sécurité égale, et leur intention d'installer à tout prix leurs missiles sur le sol européen.

167. Qu'il y ait ou non accord dépend des Etats-Unis et de l'OTAN dans son ensemble. La phase actuelle des négociations soviéto-américaines sur la limitation des armements nucléaires en Europe est dans ce sens décisive.

168. Si la position de Washington demeure aussi peu constructive et si l'on en vient à une installation de fait de nouveaux missiles américains en Europe, nous serons naturellement amenés à prendre des contre-mesures afin de maintenir l'équilibre des forces, à l'échelle tant européenne que globale.

169. Je voudrais exprimer l'espoir qu'à Washington et dans les autres capitales de l'OTAN, on reviendra plus d'une fois sur la situation qui s'instaure ainsi que sur les lourdes conséquences qu'engendrerait une nouvelle spirale de la course aux armements.

170. L'Union soviétique et les Etats du Traité de Varsovie n'aspirent pas à la supériorité militaire, mais ils n'admettront pas non plus la supériorité militaire sur eux-mêmes. Ils se prononcent invariablement pour la parité et au niveau le plus bas possible.

171. C'est la même approche qui caractérise les propositions de l'Union soviétique aux négociations sur la limitation et la réduction des armements stratégiques. Ces propositions préconisent notamment une réduction substantielle, de plus d'un quart, du nombre total des vecteurs stratégiques et une diminution parallèle jusqu'aux limites égales et concertées du nombre total de charges nucléaires dont sont dotés ces vecteurs. Nos propositions s'inspirent des intérêts de la consolidation de la stabilité stratégique et militaire générale dans un strict respect du principe de l'égalité et de la sécurité égale.

172. Les Etats-Unis s'en tiennent, aux négociations sur la limitation et la réduction des armements stratégiques, à une approche partielle. Ce n'est pas vers la cessation de la course aux armements stratégiques, mais vers sa progression sur des voies considérées comme profitables par les Etats-Unis que l'action de l'administration de Washington est orientée.

173. Les conséquences fatales d'une guerre nucléaire ne tombent pas dans la catégorie des conjectures fantaisiques. Ses flammes n'épargneraient pas un seul Etat, pas un seul peuple.

174. Les savants éminents, les experts militaires et civils compétents sont unanimes à le confirmer.

175. Aucune action qui pousse le monde vers l'abîme, aucune doctrine, aucuns calculs reposant sur l'admissibilité d'une guerre nucléaire et la possibilité de la gagner, ne sont justifiés, ni justifiables.

176. S'inspirant de ce qui précède, l'Union soviétique propose l'inscription à l'ordre du jour de la présente

session de l'Assemblée générale, à titre de question importante et urgente, d'un point intitulé « Condamnation de la guerre nucléaire ».

177. Une telle guerre doit être condamnée résolument, sans réserve et à jamais, comme étant le crime le plus monstrueux qui puisse être perpétré contre les peuples. Nous proposons que les Etats Membres de l'ONU déclarent actes criminels l'élaboration, le lancement, la diffusion et la propagation de doctrines et de concepts politiques et militaires ayant pour but d'établir la « légalité » de l'emploi en premier de l'arme nucléaire, ainsi que, d'une façon générale, l'admissibilité du déclenchement d'une guerre nucléaire.

178. L'Union soviétique soumet à l'examen de l'Assemblée un projet de déclaration approprié [voir A/38/243]. Son adoption favoriserait la création d'un climat politique empêchant les actions de ceux qui conçoivent des projets visant à employer en premier les armes nucléaires.

179. L'approbation de cette déclaration faisant suite à la Déclaration sur la prévention d'une catastrophe nucléaire [résolution 36/100] adoptée en 1981 sur l'initiative de l'Union soviétique, constituerait une action d'envergure de la part des Nations Unies en vue d'écarter cette menace.

180. La condamnation de la guerre nucléaire doit être appuyée par des mesures concrètes et efficaces visant à endiguer la course aux armements nucléaires.

181. Un gel des armements nucléaires par tous les Etats qui en sont dotés serait sur ce plan une mesure exceptionnellement opportune et réellement tangible. L'idée d'un tel gel jouit d'un soutien de plus en plus large dans le monde, dans les pays nucléaires et non nucléaires.

182. Auparavant déjà, au cours des négociations sur la limitation et la réduction des armements stratégiques et sur la limitation des armements nucléaires en Europe, notre pays avait avancé des propositions de gel immédiat, pour la durée de ces négociations, tant des armements à destination stratégique que des armements à moyenne portée en Europe.

183. Cette fois, l'Union soviétique soumet à l'examen de la session de l'Assemblée générale une question présentant un caractère d'importance et d'urgence intitulée « Gel des armes nucléaires » [A/38/244].

184. Nous proposons d'arrêter, sous un contrôle efficace, l'accroissement de toutes les composantes d'arsenaux nucléaires, y compris tous les types de vecteurs et d'armes, de renoncer au déploiement de nouveaux types et genres de tels armements, de déclarer un moratoire sur tous les essais d'armes nucléaires ainsi que sur les essais de nouveaux types et genres de leurs vecteurs, et de cesser la production de matières fissiles à des fins de fabrication d'armes.

185. Le gel simultané, quantitatif et qualitatif, des armes nucléaires par toutes les puissances nucléaires est le meilleur moyen d'atteindre ce but. Notre pays, cependant, est également prêt à ce que l'Union soviétique et les Etats-Unis soient les premiers à le faire sur une base bilatérale, en tant qu'exemple pour les autres Etats nucléaires.

186. La mise en œuvre de cette initiative élèverait notablement le niveau de confiance entre les pays dotés d'armes nucléaires et permettrait d'opérer un tournant décisif pour rompre le cercle vicieux de la course aux armements. En général, elle favoriserait également la réduction et, finalement, l'élimination complète des armements nucléaires.

187. Nous exprimons l'espoir que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, et, en premier lieu, les autres puissances nucléaires, adopteront une position responsable et constructive à l'égard de la proposition que nous avançons en lui apportant leur appui.

188. C'est le souci de prévenir la militarisation de l'espace extra-atmosphérique — qui acquiert une importance primordiale — qui a justifié la proposition soviétique soumise à l'examen de la présente session sous le titre « Conclusion d'un traité sur l'interdiction de l'emploi de la force dans l'espace extra-atmosphérique et à partir de l'espace contre la Terre » [A/38/194].

189. L'aboutissement de cette initiative, qui fait suite à notre proposition avancée aux Nations Unies en 1981 sur la conclusion d'un traité interdisant de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique, serait conforme à la tâche urgente d'assurer l'utilisation pacifique, et uniquement pacifique, de l'espace, dans l'intérêt et pour le bien de tous.

190. Il s'agit, en termes spécifiques, d'interdire complètement les essais et le déploiement dans l'espace de toute arme destinée à détruire des objectifs se trouvant sur la Terre, dans l'espace aérien et extra-atmosphérique.

191. Il est prévu en même temps de renoncer complètement à la création de nouveaux systèmes antisatellites ainsi que de supprimer ceux qui existent déjà. Au cas où cela s'avérerait utile, nous serions également prêts à négocier séparément le problème des systèmes antisatellites, y compris sur une base bilatérale avec les Etats-Unis.

192. La volonté de l'URSS de résoudre radicalement le problème des armes antisatellites trouve une nouvelle manifestation dans l'engagement qu'elle a pris de ne pas placer en premier dans l'espace extra-atmosphérique quelque type d'armes que ce soit. Notre pays a déclaré ce moratoire unilatéral pour toute la période où les autres Etats, notamment les Etats-Unis, s'abstiendront de placer dans l'espace des armes antisatellites de tout type.

193. Les initiatives que nous avançons à la présente session constituent une suite logique à la ligne de principe de notre politique extérieure et aux propositions d'orientation pacifique qui ont été avancées ces dernières années par l'Union soviétique.

194. De l'éventail des mesures qu'elle a prises dans les domaines clés de la vie internationale je relèverai les suivantes.

195. L'engagement de l'URSS de ne pas employer en premier les armes nucléaires. Si toutes les puissances nucléaires prenaient le même engagement, cela équivaudrait en pratique à l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires. Notre appel dans ce sens reste toujours valable.

196. La proposition de conclure un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Elle traduit la tâche de supprimer les possibilités de créer de nouveaux types d'armes nucléaires et de renforcer le régime de non-prolifération. Il est nécessaire que le Comité du désarmement prenne des mesures prioritaires concernant l'élaboration du projet d'un tel traité.

197. Les propositions d'interdire les armes à neutrons ainsi que d'élaborer une convention internationale sur l'interdiction et la suppression des armes chimiques.

198. Ces initiatives ainsi que les autres initiatives soviétiques dans le domaine de la limitation de la course aux armements et du désarmement méritent la plus sérieuse considération.

199. Je tiens à mentionner tout particulièrement la proposition conjointe des pays socialistes de conclure un traité sur le non recours mutuel à la force militaire et sur le maintien des relations de paix entre les Etats du Traité de Varsovie et de l'Alliance atlantique. L'engagement de n'employer aucune arme, ni nucléaire ni classique, de ne pas employer la force en général aiderait à dissiper les appréhensions et la méfiance mutuelles. Cette initiative prend une grande importance dans la politique européenne et mondiale.

200. Nous avons toujours cru et nous continuons à croire que l'approche du problème de la sécurité sur le continent européen demande une extrême prudence. C'est ici que s'affrontent les deux groupements d'Etats les plus puissants du point de vue militaire — ceux du Traité de Varsovie et de l'OTAN.

201. Ceci étant, aucune action menant à l'atténuation de la tension et au développement positif des relations entre les Etats en Europe n'est superflue ou excessive.

202. Il est temps de faire sortir de l'impasse les négociations sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements en Europe centrale, où le niveau de la confrontation militaire est particulièrement élevé. Le projet d'accord présenté à Vienne par les pays socialistes crée des conditions réelles pour rapprocher les positions et aboutir à un arrangement.

203. La Conférence sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe qui commencera ses travaux à Stockholm en janvier prochain est appelée à jouer un rôle important dans la consolidation de la sécurité européenne et internationale. L'URSS, en ce qui la concerne, mettra tout en œuvre pour que les travaux de la conférence soient fructueux et répondent aux espérances placées en elle par les milieux politiques et de larges segments de l'opinion publique des pays d'Europe et d'autres pays.

204. L'Union soviétique attache une grande importance à ce que soient préservés et multipliés les liens multiformes avec les pays d'Europe occidentale. Nous avons l'intention de suivre dans nos relations avec eux les voies tracées par l'Acte final d'Helsinki³, dans un esprit de confiance et de coopération.

205. La conclusion positive de la réunion de Madrid des représentants des Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe est considérée à juste titre comme étant un indice de la vitalité de la politique de la détente, qui a déjà apporté ses fruits à tous les peuples d'Europe.

206. Cela démontre également que, même dans les conditions du fort refroidissement qui caractérise le climat international d'aujourd'hui, les Etats ayant des régimes sociaux différents sont capables, malgré la différence considérable de leurs politiques, de résoudre en commun des problèmes qui sont loin d'être simples, de rechercher et de trouver des terrains d'entente.

207. Nous voudrions croire que des conclusions adéquates en seront tirées, des conclusions qui ne concerneraient pas uniquement l'Europe et les relations entre pays européens.

208. Au mois de novembre prochain, il y aura 50 ans que l'URSS et les Etats-Unis auront établi des relations diplomatiques. Toute l'histoire des relations soviéto-américaines démontre d'une façon convaincante que, durant les périodes où ces Etats suivaient la voie de la compréhension mutuelle et de la coopération, leurs peuples ainsi que la paix et la sécurité en général en profitaient.

209. Notre opinion invariable est que les relations normales et stables entre l'Union soviétique et les Etats-Unis répondent aux intérêts des deux parties et nous sommes en faveur de leur amélioration générale et d'une coopération pacifique.

210. Ce n'est pas nous qui avons choisi l'état actuel de tension qui caractérise des relations soviéto-américaines et qui influence aussi la situation internationale.

211. L'acuité actuelle du problème de la prévention du danger de guerre exige que chaque Etat prenne pleinement conscience de sa responsabilité, qu'il confirme en paroles et dans les actes son dévouement à la politique de paix.

L'URSS est partisane de la plus large union d'efforts au nom de ce noble but.

212. La lutte pour la paix présente un champ d'action ouvert à tous les pays, indépendamment de leur régime social, du niveau de développement économique, de leurs dimensions et de la position géographique.

213. L'atténuation des tensions internationales et l'élimination du danger de guerre nucléaire peuvent être facilitées d'une manière considérable par un grand Etat du monde, la République populaire de Chine.

214. L'Union soviétique est prête au dialogue politique avec la Chine sur les problèmes des relations bilatérales et sur les problèmes clefs du renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Le développement positif des relations soviéto-chinoises, qui doivent être fondées sur la prise en considération et le respect mutuel des intérêts de chacune des deux parties, et — ce qui va de soi — ne doivent porter préjudice à aucun pays tiers, profiterait à nos deux peuples et servirait à améliorer le climat politique dans l'arène mondiale.

215. Nous saluons le rôle de plus en plus actif des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine dans la préservation de la paix internationale. Ces pays ont besoin d'une paix durable pour pouvoir résoudre les problèmes bien difficiles qu'ils rencontrent dans leur développement national et social.

216. Les résultats du forum de ces pays, qui s'est tenu cette année à New Delhi, ont une fois de plus démontré l'aspect antimilitariste et anti-impérialiste du Mouvement des pays non alignés.

217. La politique pacifique de l'Inde, qui est, à l'heure actuelle, à la tête du Mouvement des pays non alignés, jouit d'un prestige bien mérité. L'Union soviétique est liée à ce pays par des rapports d'amitié et de coopération étroite, ce qui est hautement apprécié par les deux parties.

218. L'URSS poursuit une politique de principe en ce qui concerne l'élimination de toutes les manifestations d'inégalité et d'exploitation, le renforcement de la confiance dans les rapports économiques entre Etats et l'établissement de relations économiques internationales équitables.

219. Les peuples des pays en développement perçoivent dans la pratique l'envergure et le caractère de notre assistance visant à les aider à rattraper leur retard économique. L'Union soviétique fait, dans ce sens, plus que n'importe quel pays capitaliste développé.

220. L'URSS soutient la demande visant à ouvrir au plus vite, à l'ONU, des « négociations globales » sur les problèmes économiques majeurs, comme cela est prévu par les décisions de l'Assemblée générale, et se prononce pour la convocation, dans le cadre des Nations Unies, d'une conférence internationale appropriée.

221. Nous avons toujours été et restons solidaires des pays en développement qui cherchent à secouer le joug du capital monopoliste et à se délivrer de l'exploitation néo-coloniale.

222. Notre pays est résolument aux côtés de ceux qui luttent aujourd'hui encore pour leur liberté et leur indépendance, de ceux qui doivent repousser les attaques de l'agresseur ou sont menacés d'agression. Cette position est d'ailleurs inséparable de la lutte que nous menons pour une paix durable sur la Terre.

223. Dans la situation internationale inquiétante que nous connaissons aujourd'hui, il est nécessaire de mettre en œuvre tout le potentiel impressionnant des Nations Unies en tant qu'instrument de maintien de la sécurité internationale. Dans son action, l'Union soviétique a soutenu et continuera de soutenir, avec fermeté et conséquence, les efforts de l'Organisation des Nations Unies

visant à écarter la menace d'une guerre nucléaire, à juguler la course aux armements, à éliminer les foyers de tension internationale existants et à prévenir la création de nouveaux foyers de tension, ainsi qu'à développer, conformément à la Charte des Nations Unies, des relations de paix et de coopération entre les Etats.

224. Toute compliquée que soit la situation, il existe des possibilités réelles de surmonter cette étape difficile dans les relations internationales. Comme l'a souligné M. Andropov dans sa déclaration du 28 septembre dernier :

« Les dirigeants soviétiques n'hésitent pas quant à la politique à suivre sur le plan international dans la grave situation qui règne à l'heure actuelle. Notre politique vise, comme par le passé, à préserver et à renforcer la paix, à réduire les tensions, à mettre fin à la course aux armements, à élargir et à approfondir la coopération entre les Etats. Telle est la volonté immuable du Parti communiste de l'Union soviétique et du peuple soviétique tout entier. Telles sont aussi, nous en sommes convaincus, les aspirations de tous les peuples. »

225. Nous lançons un appel à tous les Etats pour qu'ils tirent, dans la situation présente, des conclusions raisonnables correspondant aux aspirations les plus profondes des peuples, et pour qu'ils entreprennent, en premier lieu, des efforts urgents visant à rechercher la solution du problème qui concerne l'humanité tout entière, celui de l'élimination du danger d'une guerre nucléaire.

226. Les hommes doivent vivre confiants en leurs lendemains.

227. M. Shams-ud DOHA (Bangladesh) [*interprétation de l'anglais*] : C'est pour moi et pour les membres de ma délégation un honneur et un privilège que de participer à la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Nous apportons aux membres de l'Assemblée les salutations chaleureuses du Gouvernement et du peuple du Bangladesh.

228. Je saisis cette occasion pour féliciter Saint-Christophe-et-Nevis de son accession à l'indépendance et nous l'accueillons chaleureusement parmi nous à l'Organisation des Nations Unies.

229. Monsieur le Président, au nom de la délégation du Bangladesh et en mon propre nom, je tiens à vous féliciter très sincèrement à l'occasion de votre accession au poste élevé de président de l'Assemblée. Grâce au rôle constructif qu'a joué votre grand pays lors de l'examen de questions tant régionales qu'internationales, comme l'ont prouvé notamment les efforts remarquables déployés au sein du Groupe de Contadora, le Panama s'est acquis la profonde reconnaissance de nous tous. Votre longue association avec les Nations Unies nous donne toute raison de croire que, sous votre direction compétente et dynamique, nous pourrions parvenir à certains résultats fructueux et constructifs à la présente session.

230. Nous avons été particulièrement émus par l'allocution élevée que vous avez prononcée tout de suite après avoir été élu à la présidence. Votre évaluation de la situation économique internationale, associée à votre appel énergique pour l'adoption, par l'Assemblée, de programmes orientés vers l'action nous pousse à croire, Monsieur le Président, que vous saurez jouer un rôle d'avant-garde dans ce que la grande majorité parmi nous conçoit comme étant la question la plus importante à laquelle nous sommes confrontés actuellement; cette question est celle de notre possibilité d'exercer notre volonté politique, quel que soit notre électoral, pour affronter les réalités de la situation économique internationale d'aujourd'hui et d'appliquer cette volonté à un dialogue et à des négociations véritables.

231. Dans cet effort comme dans d'autres, vous pouvez compter sur notre plein appui et sur notre collaboration dans l'accomplissement de vos responsabilités. Je félicite sincèrement les autres membres du Bureau pour leur élection aux divers postes qu'ils occupent.

232. Ma délégation saisit cette occasion pour exprimer sa profonde reconnaissance au Président sortant, M. Imre Hollai, de la Hongrie, pour la compétence dont il a fait preuve dans la direction des délibérations de la trente-septième session. Sa sagesse, son dévouement et ses talents de diplomate lui ont acquis l'admiration de tous.

233. J'exprime également notre reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il déploie afin d'assurer la réalisation des objectifs et l'application des principes de la Charte des Nations Unies et de contribuer à la cause de la sécurité, de la paix et du progrès internationaux. C'est avec intérêt que nous avons lu son rapport éclairé [A/38/1] et je suis convaincu que ce document constitue un apport important aux travaux de la présente session.

234. La trente-huitième session comptera certainement comme l'une des sessions les plus exceptionnelles et les plus cruciales de l'Assemblée générale. Près de 20 chefs d'Etat ou de gouvernement ont déjà pris la parole à cette session. Pour la première fois, nous avons été témoins d'un échange de vues qui, même s'il s'est déroulé officieusement et en dehors du cadre de l'Assemblée générale, crée les conditions propres à rendre nos travaux plus productifs et significatifs. La trente-huitième session a lieu à un moment de crises sans précédent. La situation internationale, sur les plans politique et économique, a souvent été décrite comme étant la plus grave depuis la deuxième guerre mondiale. En fait, ce n'est pas sans raison que certains orateurs ont rappelé les jours tristes et amères des années 30, qui laissaient présager le déclenchement de la seconde guerre mondiale. Même si un parallèle étroit peut être établi entre les deux époques, le monde n'a pas stagné au cours des 50 dernières années. Les années 80 ne sont pas les années 30 et l'Organisation des Nations Unies n'est pas la Société des Nations. La différence, c'est qu'au cours de ce demi-siècle qui fait époque, plus de 100 pays sont devenus des Etats Membres souverains et indépendants. C'est dans cette évolution que l'Organisation des Nations Unies puise sa force et son autorité morale. La présence d'Etats souverains a suscité la retenue et la modération dans les affaires internationales au fil des ans.

235. Le tiers monde, le Sud, les pays en développement, les trois continents — l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine — jouent un rôle majeur dans les événements internationaux, que ce soit politiquement ou économiquement. A une époque d'affliction et de conflits, ces pays, qui représentent plus des trois quarts de la population du monde, peuvent devenir une force puissante et efficace pour favoriser le maintien de la paix et de la stabilité. Notre incapacité de comprendre cette réalité importante a nui non seulement à l'esprit de coopération internationale mais encore à l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies.

236. Le Mouvement des pays non alignés, qui compte les deux tiers des Membres de l'Organisation des Nations Unies, s'est toujours fait depuis sa création le champion de la cause de la paix et de la justice. Le nombre de ses membres s'accroît et les principes auxquels il reste fidèle lui ont permis de jouer un rôle dans le maintien de la paix et dans l'atténuation des tensions mondiales. Nous sommes convaincus que ce grand mouvement est à l'heure actuelle un catalyseur indispensable dans la promotion de la compréhension entre les peuples, les idéologies et les nations.

237. C'est en toute humilité que je dis que, selon notre expérience, la démocratie — peu importe le sens que nous lui donnions — n'a jamais signifié que la voix d'un ou de deux ou même d'une poignée de pays doit déterminer le destin de l'humanité. La coopération internationale ne peut s'instaurer dans un lieu où certains commandent et les autres obéissent. La paix et la sécurité, comme le développement, s'instaurent graduellement grâce à la participation et à l'engagement de tous les Etats Membres. Nulle part ce processus ne s'est révélé plus évident et possible qu'à l'Assemblée générale.

238. Les années 50 et 60 ont été témoins d'une évolution considérable dans tout le Nord, mais la capacité des pays développés à parvenir à cette expansion considérable pendant les années 70 et 80 a été liée inextricablement et inexorablement au sort des pays en développement. Car c'est l'expansion et le développement de ce groupe de pays qui ont constitué et fourni l'élément dynamique de l'expansion de toute la communauté internationale. Pour favoriser l'expansion et le développement des pays en développement, deux exigences sont évidentes : premièrement, et avant tout, il faut créer des conditions de paix et de stabilité; deuxièmement, il faut susciter et maintenir une confiance raisonnable dans un système économique qui soit profitable à tous. Ces deux exigences sont liées l'une à l'autre et interdépendantes.

239. L'histoire récente nous a montré que les progrès dans les négociations sur le désarmement entamées entre les deux superpuissances ont un impact direct et positif sur le climat international. Le manque de progrès a toujours débouché sur une escalade des armements, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, qui s'accompagne de pressions sur les pays proches et éloignés. L'interaction entre le désarmement et le développement, la disparité flagrante entre le montant consacré aux armements et celui consacré au développement n'ont pas besoin d'être rappelées. Il suffit de dire que l'Assemblée générale doit se prononcer clairement en faveur de mesures concrètes propres à promouvoir le désarmement et à réduire les ressources consacrées aux armements pour les consacrer au développement. Une mesure concrète dans ce sens serait de mettre sur pied sans délai un système d'imposition internationale qui frapperait toutes les dépenses consacrées aux armements nucléaires.

240. La présente session de l'Assemblée générale doit également adopter des mesures concrètes en vue de prévenir l'augmentation des armements, particulièrement des armes nucléaires. Il faut concevoir des moyens propres à dépolitiser dans toute la mesure possible l'examen de ces questions aux Nations Unies. Les questions d'ordre technique, particulièrement celles qui ont trait à la vérification et à l'évaluation des forces relatives, devraient être examinées aussi objectivement que possible, en recourant peut-être aux conseils d'experts éminents ou à la création d'organes supranationaux analogues à la Cour internationale de Justice.

241. A cet égard, de nombreuses suggestions importantes ont été faites depuis le début de cette session. Ce qui importe, c'est que ces propositions soient étudiées et examinées avec sérieux au cours des prochains jours. Etant donné qu'il a été reconnu presque unanimement que la course aux armements est la plus grande menace qui pèse sur l'humanité, il est inconcevable que nous ne cherchions pas à trouver des mesures pratiques et concrètes, à la présente session de l'Assemblée, pour essayer de redresser au moins partiellement la situation.

242. J'en viens maintenant à la récente tragédie de l'incident de l'avion civil de la Corée du Sud. Cet incident

tragique est la manifestation de la tendance à la politique du tout pour le tout à un moment où nous sommes tous engagés à éviter les conflits et les régions où la paix est véritablement menacée. Cela nous convainc davantage encore que de tels événements font peser une menace directe et grave sur la paix et la sécurité internationales et qu'il faut en conséquence trouver les voies et moyens d'éviter la répétition de tels incidents fâcheux.

243. Plusieurs, sinon la plupart, des petits pays en développement comme le mien accordent une très grande importance aux travaux du système des Nations Unies dans son ensemble. Que nous votions pour ou contre un projet de résolution, il s'agit toujours d'une question que nous étudions avec soin. Ce ne sont pas des décisions que l'on prend sur l'ordre d'un pays ou d'un groupe de pays. Nous déployons un effort conscient pour peser les avantages et les inconvénients et nous examinons les principes qui sont à la base de chaque question. C'est le respect de ces principes qui fournit la plus grande sécurité à des pays tels que le Bangladesh.

244. Nous voudrions que l'on élabore un code de conduite pour les Etats Membres, code qui ne permettra à aucune nation de s'arroger le droit de faire la loi. Le Bangladesh estime que l'autorité morale des Nations Unies doit être sa plus grande force, autorité morale fondée sur les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Une organisation forte, dont la voix est respectée par tous, fournit la meilleure garantie, la meilleure protection pour tous les Etats Membres. L'autorité morale et le poids politique de l'Organisation des Nations Unies sont déterminés par les Etats Membres mêmes.

245. Prenons-nous vraiment au sérieux les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité? Pouvons-nous invoquer les articles de la Charte uniquement lorsque nous estimons que c'est commode? Où est l'esprit qui a donné naissance à la Charte des Nations Unies? Comment pouvons-nous choisir d'ignorer le rôle historique joué par les Nations Unies dans le processus de décolonisation? Plus de 100 Etats se sont joints aux Nations Unies depuis leur naissance. Les nouveaux Etats indépendants d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine sont, en quelque sorte, les produits des Nations Unies. Certes, les Nations Unies, et leur présence et leur participation dans les travaux de l'Organisation restent une manifestation importante de la souveraineté et de l'indépendance de ces pays. Le principe d'un pays une voix est essentiel à l'esprit même de l'égalité souveraine des Etats et de l'essence de la Charte des Nations Unies.

246. La présence persistante du colonialisme et du racisme en Afrique australe est un affront à l'humanité. Elle continue de menacer dangereusement la paix et la sécurité de la région. Le Bangladesh se voue sans relâche à la cause des peuples opprimés de la Namibie et de l'Afrique du Sud. Nous promettons de soutenir sans faille leur lutte légitime pour la liberté et la dignité humaine. Nous sommes pleinement convaincus que leurs efforts, en fin de compte, triompheront. En tant que membre actif du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, le Bangladesh croit fermement que l'indépendance de la Namibie peut et doit être réalisée conformément au plan des Nations Unies pour la Namibie, seule base viable pour une transition pacifique du territoire de l'assujettissement colonial à l'indépendance, et il a donc constamment demandé que ce plan soit mis en œuvre sans aucune modification.

247. C'est dans le même esprit que nous ne saurions tolérer que des Etats s'ingèrent dans les affaires d'autres Etats. Nous avons donc toujours voté contre la présence de troupes étrangères en Afghanistan et au Kampuchea. Nous devrions permettre aux peuples de l'Afghanistan et du Kampuchea de se doter d'un gouvernement de leur

choix. Cela doit se faire sans la présence ni la menace de troupes étrangères.

248. Nous avons été consternés lorsque des frontières sacrées ont été brutalement violées par l'invasion israélienne du Liban. Le Bangladesh exprime sa profonde sympathie pour le peuple frère du Liban qui a tant souffert. Il ne pourra y avoir de situation normale au Liban tant qu'il n'y aura pas un retrait total de toutes les troupes israéliennes du territoire libanais. Nous nous félicitons des efforts qui ont abouti à un cessez-le-feu dans ce pays, et je pense que nous parlons au nom de tous lorsque nous disons que les efforts devraient maintenant viser au maintien du cessez-le-feu.

249. La position du Bangladesh sur la question de Palestine est claire et sans équivoque. Nous avons constamment soutenu que toute paix juste et durable dans la région doit se fonder sur l'acceptation par toutes les parties du fait que la question de Palestine est au cœur de la crise, que l'acquisition de territoire par la force impose l'obligation à Israël de se retirer complètement et immédiatement de tous les territoires arabes occupés, y compris de la ville sainte de Jérusalem, et que le peuple palestinien a le droit inaliénable à l'autodétermination, y compris le droit d'avoir son propre Etat dans sa patrie, sous la direction de l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien. Nous condamnons vigoureusement l'occupation israélienne continue des territoires arabes et palestiniens et le défi que représente l'établissement de colonies de peuplement. C'est sur la base de ces principes fondamentaux que nous pourrions voir la fin des troubles et des conflits qui déchirent cette région depuis plus de trois décennies. Dans ce contexte, nous avons toujours appuyé le plan de paix arabe⁴, car c'est une bonne base pour établir une paix durable dans la région. Les efforts discrets, mais efficaces, déployés par le Comité Al Qods Al Charif visent également à contribuer à ce processus de paix au Moyen-Orient. La Conférence internationale sur la question de Palestine, qui s'est tenue à Genève il y a un mois à peine, a montré une fois de plus le ferme engagement de la majorité de la communauté internationale d'assurer le rétablissement rapide des droits inaliénables du peuple palestinien.

250. Nous ne pouvons qu'exprimer notre tristesse et notre angoisse face au conflit continu entre l'Iran et l'Iraq. Nous sommes convaincus que tant l'Iran que l'Iraq veulent la paix, et il ressort de nos discussions avec les dirigeants de ces deux pays que l'Organisation de la Conférence islamique, le Mouvement des pays non alignés, le Conseil de coopération du Golfe et les Nations Unies doivent continuer d'aider le processus de paix séparément et, si nécessaire, par un effort coordonné. Je dois dire que cette guerre a non seulement entraîné des souffrances et des destructions indicibles pour les grands peuples de ces deux pays, mais a aussi assombri les perspectives d'une paix et d'une sécurité mondiales. C'est pourquoi nous souhaitons renouveler l'appel lancé à l'Iran et à l'Iraq pour qu'ils saisissent les possibilités qu'offrent les nombreuses propositions qui ont été faites pour mettre fin à ce conflit. J'affirme même que ces deux pays musulmans frères pourraient saisir l'occasion que représente la présente session de l'Assemblée générale à cette fin.

251. Les événements malheureux dans le pays frère du Tchad nous préoccupent aussi et nous espérons sincèrement qu'il sera possible de résoudre cette question par des moyens pacifiques.

252. L'absence de progrès dans les pourparlers inter-communautaires entre les communautés chypriote turque et chypriote grecque nous préoccupe tous. Nous demandons aux deux communautés d'entamer des discussions sérieuses en vue de parvenir à une solution acceptable du

problème qui leur permette de vivre dans l'honneur et la dignité dans le cadre d'une Chypre fédérée, où les droits des deux communautés seront pleinement protégés. Nous craignons que ces pourparlers ne se soient poursuivis pendant beaucoup plus longtemps que prévu, et, s'il n'y a pas de progrès dans un avenir immédiat, la situation à Chypre risque de devenir irréversible.

253. Si l'efficacité du système des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales s'est érodée, nous sommes également préoccupés et inquiets de voir que les institutions et la coopération multilatérales semblent céder le pas au bilatéralisme. Cela est d'autant plus regrettable que les Etats Membres ont toujours eu la plus haute estime pour l'excellent travail accompli par les diverses institutions de développement dans le cadre du système des Nations Unies. Cette tendance est encore plus prononcée en raison du manque de progrès dans le dialogue Nord-Sud visant la coopération économique internationale. Malgré la souplesse et le pragmatisme considérables qui ont marqué les résultats de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, à New Delhi, et de la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des 77, à Buenos Aires, nous regrettons qu'il y ait eu si peu de progrès. La situation est encore aggravée par le fait que des espoirs ont été suscités lorsque, à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays industrialisés, à Williamsburg, on a clairement reconnu l'importance du rôle du Sud, le caractère mondial de la crise économique internationale actuelle et la portée de l'interdépendance entre le Nord et le Sud. A la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Belgrade, on s'est mis d'accord quant au caractère de la crise et, de façon générale, quant aux moyens d'y remédier, même si nous avons connu l'échec dans l'adoption de mesures concrètes. Pourquoi, malgré la crise économique actuelle qui affecte tant le Nord que le Sud, sommes-nous incapables d'agir ?

254. Nous estimons qu'en ce qui concerne l'ouverture des négociations globales, il est nécessaire de tenir des consultations immédiates dans le cadre des Nations Unies, et en particulier durant la présente session, où nous voyons des initiatives intensives au plus haut niveau. Nous estimons aussi que nous devrions nous concentrer sur l'exploitation des domaines où l'accord existe déjà ou des domaines où l'accord est possible. Nous croyons que le moment est venu de s'éloigner du cul-de-sac de la réunion de Versailles et de commencer des négociations réelles ici à New York.

255. Nous avons pris note avec intérêt des recommandations récentes du Comité de la planification du développement en matière d'argent et de financement⁵. D'autres organes d'experts ont aussi examiné cette question importante. Rappelant la proposition de la Conférence des pays non alignés, nous croyons qu'il serait utile, à la présente session de l'Assemblée générale, d'entamer des préparatifs en vue de tenir une conférence internationale sur les moyens monétaires et financiers du développement. Mais il est aussi nécessaire d'adopter sans autre délai des mesures immédiates en faveur des pays en développement.

256. La situation dans les pays les moins avancés est particulièrement désespérée. Ce sont des pays qui, actuellement, ont peu ou pas du tout accès aux crédits commerciaux et dont la capacité commerciale en a été gravement freinée. C'est pourquoi il est nécessaire d'adopter d'urgence au moins les mesures suivantes : forte augmentation de l'aide publique au développement dans des conditions favorables pour les pays en développement, en particulier pour les pays les moins avancés; réapprovisionnement, pour la septième fois, du fonds de l'Association

internationale de développement en vue de permettre une augmentation importante en termes réels des prêts aux pays bénéficiaires; allocation de droits de tirage spéciaux de 15 milliards de dollars des Etats-Unis pour les deux années à venir; annulation, sans plus autre délai, de toutes les dettes publiques des pays les moins avancés; suppression de toutes les barrières tarifaires et de tous les contingents pour les pays les moins avancés; mise en route des opérations du Fonds commun à partir du 1^{er} janvier 1984; abstention de la part des pays développés d'imposer de nouvelles restrictions ou d'autres mesures protectionnistes à l'égard des exportations des pays en développement; mise en œuvre pleine et efficace du Nouveau programme d'action substantiel pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés⁶.

257. D'autres mesures dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, du commerce, des matières premières, du financement et de l'argent ainsi que de l'énergie, devraient aussi être prévues. Nous devrions pouvoir prendre des mesures sur toutes ces questions à la présente session de l'Assemblée générale.

258. L'une des questions auxquelles nous avons attribué la plus haute importance, au Groupe des 77, a été le rôle du système des Nations Unies dans le soutien de la coopération économique entre pays en développement et du Programme d'action de Caracas⁷. Nous sommes heureux de pouvoir constater qu'il y a eu quelque progrès dans ce domaine, même s'il reste beaucoup à faire. Le fondement de la coopération Sud-Sud est que le Sud doit pouvoir décider, de son propre gré et sans ingérence, du cadre et de la teneur de cette coopération. Nous espérons sincèrement qu'aucun obstacle ne viendra s'opposer à l'appui, par le système des Nations Unies, du Groupe des 77 dans le renforcement et le développement de la coopération économique entre pays en voie de développement.

259. J'ai essayé d'expliquer pourquoi un pays comme le Bangladesh attache tant d'importance aux Nations Unies et au système des Nations Unies. Au Bangladesh, nos efforts se sont, depuis 18 mois, concentrés sur trois fronts généraux. Premièrement, nous nous sommes efforcés de rapprocher le gouvernement du peuple, et ce faisant, d'engager le peuple lui-même plus directement dans le processus de l'édification de la nation. Assez tard — dans le contexte de la politique post-coloniale — nous avons été les premiers de notre région à réorganiser l'administration locale, autrefois éloignée, dans les zones rurales, où vivent 90 p. 100 des 95 millions d'habitants du Bangladesh, pour les transformer en centres dynamiques et efficaces d'activité véritable de développement. Nous essayons de fournir une infrastructure pour chacun de ces centres qui, nous l'espérons, marqueront la première étape de notre activité politique.

260. Deuxièmement, nous avons intensifié les efforts en vue d'appliquer diverses mesures visant à rendre le pays autosuffisant, notamment pour ce qui est de la production alimentaire. Nous avons aussi accéléré un programme de planification familiale à l'échelle de tout le pays en vue de réduire la croissance démographique.

261. Ces mesures ont pour objectif le renforcement rapide de nos institutions représentatives, qui ont toujours formé partie intégrante de notre société. Cet hiver, nous organiserons des élections gouvernementales locales. Elles seront suivies d'élections à un niveau plus élevé, conduisant à des élections parlementaires en mars 1985. Ce processus démocratique fait partie intégrante de notre mode de vie. A notre avis, il est également indispensable que règnent la paix et la stabilité pour soutenir le développement et la démocratie. Ceci explique pourquoi le Bangladesh attache tant d'importance à un système plus stable en général.

262. Il faut permettre au Bangladesh de se consacrer sans obstacle à la tâche délicate et complexe que représentent la reconstruction nationale et le développement. Nous avons besoin de l'amitié, de la compréhension et de l'aide de nos voisins, de nos amis, de la communauté internationale et du système des Nations Unies. Conscients de la nécessité de créer une atmosphère d'harmonie et d'accord en Asie du Sud, le Bangladesh s'est associé à six autres pays de la région pour promouvoir la coopération régionale. Très récemment, nous avons tenu la première réunion de sept ministres des affaires étrangères de l'Asie du Sud. Nous avons ainsi pu identifier les domaines concrets de coopération et nous sommes certains, au Bangladesh, que cette coopération régionale, à mesure qu'elle se développera, améliorera le climat général de la région.

263. Dans nos efforts visant à édifier une base solide pour apaiser les tensions régionales et internationales, nous avons toujours appuyé la création de zones de paix et de zones dénucléarisées dans plusieurs parties du monde. Nous avons aussi toujours appuyé la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)].

264. Je voudrais conclure en disant que la délégation du Bangladesh espère que l'Assemblée générale, au cours de sa trente-huitième session, adoptera des mesures concrètes et efficaces tendant à : la création d'un Etat libre et indépendant de Palestine; la création d'une Namibie libre et indépendante; la fin du conflit armé entre l'Iran et l'Iraq; le retrait des troupes étrangères de l'Afghanistan et du Kampuchea; la cessation de la course aux armements et la réduction rapide des arsenaux nucléaires; la relance immédiate des négociations globales et la mise au point de préparatifs visant à réunir une conférence sur les moyens monétaires et financiers du développement; l'adoption d'une série de mesures immédiates en faveur des pays en développement; le renforcement et la revitalisation du système des Nations Unies en assurant le plein respect et l'observance totale des buts et objectifs de la Charte des Nations Unies; la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale; le renouvellement de l'appui en faveur de la coopération multilatérale et des activités de développement du système des Nations Unies.

265. Par-dessus tout, nous voudrions que soient rétablis le sens du respect de la dignité de l'homme, de la vie humaine, le respect de l'égalité entre les hommes et du droit de chacun de choisir sa propre vie, à l'abri de toute ingérence; nous voudrions que soient rétablies des valeurs humaines saines garantissant l'établissement entre nous de relations fondées sur la compréhension mutuelle et l'entente.

266. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée générale va entendre maintenant une déclaration de M. Robert D. Muldoon, premier ministre de la Nouvelle-Zélande. J'ai l'honneur de lui souhaiter la bienvenue et je l'invite à prendre la parole.

267. M. MULDOON (Nouvelle-Zélande) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de commencer en vous félicitant de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Ceci est une manière de reconnaître tant vos qualités personnelles que le rôle important que votre pays joue dans les affaires internationales. La Nouvelle-Zélande vous appuiera pleinement dans les efforts que vous déploierez pour que cette session soit fructueuse, de même que nous appuyons pleinement le Secrétaire général dans ses efforts visant à rendre l'Organisation des Nations Unies plus efficace dans la recherche de la paix et du développement.

268. Il y a moins de deux semaines, j'avais le plaisir de représenter la Nouvelle-Zélande aux fêtes de

l'indépendance du nouvel Etat de Saint-Christophe-et-Nevis. Aujourd'hui, je me joins aux représentants qui sont intervenus pour souhaiter la bienvenue au dernier membre de la communauté internationale au moment de son entrée à l'Organisation des Nations Unies. C'est un rappel salutaire pour nous tous qu'un des premiers actes d'un pays si jeune et si petit ait été de manifester officiellement son intérêt à l'égard de l'Organisation. En Nouvelle-Zélande, nous le comprenons fort bien. A bien des égards, nous sommes nous-mêmes un pays jeune et petit. Notre bien-être peut être profondément influencé, pour le meilleur ou pour le pire, par le développement extérieur qui échappe grandement à notre contrôle. Il y a 40 ans, lors de la négociation de la Charte, nous avions de grands espoirs de parvenir, par la coopération internationale, à un état de sécurité économique et politique qu'un pays comme la Nouvelle-Zélande ne peut espérer réaliser seul.

269. Le temps et l'expérience ont tempéré nos premiers espoirs. Ces dernières années, nous avons vu l'Union soviétique envahir l'Afghanistan en violation flagrante de la Charte des Nations Unies. De même, l'invasion du Kampuchea par le Viet Nam a été suivie par près de cinq années d'occupation, empêchant ainsi le règlement politique que l'Assemblée a instamment demandé à maintes reprises. Le caractère essentiel du système de l'*apartheid* reste intact en dépit des vives condamnations prononcées par la communauté internationale. De jour en jour, nous sommes les témoins de souffrances continues des différents peuples et pays du Moyen-Orient, ce qui nous montre une fois de plus que la paix et la sécurité ne peuvent être atteintes par la seule force des armes. Dans l'une de ces régions de conflit — le Liban —, la Nouvelle-Zélande se félicite du cessez-le-feu qui est intervenu, en espérant que cela ouvrira la voie à un règlement plus durable entre les parties intéressées.

270. La région de l'Antarctique présente un contraste frappant par rapport à ces régions troublées du monde. Pendant plus de 20 ans, le Traité sur l'Antarctique⁸ a réussi à faire de l'Antarctique une région de coopération internationale et à empêcher de devenir l'objet d'une discorde internationale. Le Traité est ouvert à tous les Membres des Nations Unies et reste en vigueur indéfiniment. Il contribue de manière efficace à réaliser les buts des Nations Unies. Nous supposons que toute étude effectuée par l'Organisation tiendra pleinement compte de ce fait et cherchera à renforcer le Traité plutôt qu'à l'affaiblir.

271. L'Antarctique est un exemple de ce que l'on peut réaliser grâce à la coopération internationale. Le Pacifique Sud en est un autre. Une fois par an au moins, les chefs de tous les gouvernements indépendants de notre région se réunissent au Forum du Pacifique Sud pour examiner les problèmes communs et rechercher les moyens d'y faire face. Jusqu'ici nous sommes parvenus à préserver la paix dans notre partie du monde. Cependant, nous nous inquiétons de la poursuite des essais nucléaires dans le Pacifique Sud. Nous nous félicitons de l'offre faite par le Gouvernement français tendant à permettre à des experts qualifiés des pays de la région de se rendre sur les lieux où s'effectuent les essais pour vérifier l'efficacité des mesures de sécurité prises par les autorités françaises. Mais la question ne porte pas seulement sur les mesures de sécurité, elle porte également sur l'utilisation d'une partie relativement pacifique du monde à des fins qui relèvent essentiellement de la guerre.

272. Nous nous rendons compte que ce problème ne saurait être réglé sur une base uniquement régionale. Et c'est la raison pour laquelle la Nouvelle-Zélande, comme d'autres pays dans le Pacifique Sud et ailleurs, attache une

grande importance à la négociation d'un traité sur l'interdiction totale des essais nucléaires. Pour être efficace, ce traité doit être pleinement vérifiable. Avec de la volonté et des efforts de tous les côtés, nous pensons que ce problème peut être surmonté. La conclusion d'un traité sur l'interdiction totale des essais nucléaires devrait renforcer grandement le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, conclu en 1968, et limiter la course aux armements nucléaires.

273. La région du monde où se situe la Nouvelle-Zélande est une des rares régions où existe une tranquillité relative. Cependant, de temps à autre, on nous rappelle brutalement les limitations tant du droit international que des normes généralement acceptées de comportement civilisé. L'attaque impitoyable et pleinement injustifiée de l'Union soviétique contre un avion civil nous l'a rappelée. L'Union soviétique doit accepter toute la responsabilité de cet acte de brutalité. Ce qui est véritablement outrageant, c'est que le Gouvernement soviétique affirme que cet acte était pleinement conforme au droit soviétique. Ce qu'il nous dit sans ambages c'est que, si demain un avion civil, quel que soit le pays auquel il appartienne, survole par erreur le territoire soviétique, il se réserve le droit de le descendre.

274. Les limites à la coopération internationale sont donc manifestes et ne le sont que trop. Pourtant, la composition de l'Organisation des Nations Unies reste intacte et nous souhaitons la bienvenue à un nouveau Membre de la région des Caraïbes.

275. La raison est évidente, il me semble. Même s'il a été difficile de développer des habitudes de coopération internationale pour ce qui est des grands problèmes politiques, il n'existe pas de solution de rechange pratique pour la majorité écrasante des pays.

276. Je crois que cela s'applique aujourd'hui avec la même acuité pour l'économie internationale. Les liens économiques internationaux sont tels qu'en pratique aucun pays, seul, n'a plus de liberté d'action. C'est la conséquence de plusieurs décennies de croissance soutenue du commerce, de la production et de l'investissement dans le monde. L'économie mondiale interdépendante existe aujourd'hui, mais le monde ne sait guère comment la gérer.

277. La théorie qui est à la base de l'interdépendance économique n'est pas nouvelle. Nous savions que la prospérité de toute économie individuelle était liée dans une grande mesure à la prospérité de ses principaux partenaires commerciaux et financiers. Il n'y a rien de nouveau dans le lien étroit qui existe entre les flux commerciaux et financiers.

278. Ce qui est nouveau, c'est que la portée pratique de ces liens s'est renforcée à tel point et si rapidement que nous n'avons pas suffisamment adapté nos institutions et nos pensées pour faire face à ces liens.

279. La Nouvelle-Zélande respecte la compétence des principales institutions économiques comme le FMI, la Banque Mondiale et le GATT. A l'origine, après la guerre, chacun avait son rôle. Le FMI s'occupait essentiellement de l'ajustement de la balance des paiements à court terme et de maintenir la stabilité des taux d'échange, la Banque s'occupait du développement et le GATT du commerce.

280. L'interdépendance croissante a largement effacé ces nettes lignes de démarcation. La solution à long terme du problème de la dette qui est apparu ces dernières années est inextricablement liée à la solution des problèmes du protectionnisme. Le vieil adage selon lequel la dette est un commerce différé résume la réalité selon laquelle seule une augmentation des exportations peut

garantir le remboursement du capital emprunté et de ses intérêts. Si le protectionnisme étouffe cette possibilité, le problème de la dette prend une ampleur beaucoup plus grande.

281. Il ne s'agit pas seulement d'une question d'interdépendance entre des problèmes comme la dette et le commerce, le développement et la croissance. Il s'agit aussi d'une question d'interdépendance entre les pays, les régions, le Nord et le Sud.

282. La crise économique actuelle à laquelle nombre de pays moins développés sont confrontés a dissimulé le fait que, jusqu'à une date récente, la croissance de nombre de ces pays moins développés était particulièrement importante. On a estimé que, durant les 25 années couvrant la période de 1950 à 1975, le produit national brut par habitant de l'ensemble des pays en développement s'est accru en moyenne à un rythme de 3,5 p. 100 par an. Bien que nous sachions que cette amélioration a laissé un certain nombre de pays à des niveaux de pauvreté inacceptables, elle représente cependant une réalisation historique remarquable. Elle a été accompagnée par des progrès importants en ce qui concerne des indices aussi cruciaux que l'espérance de vie et l'alphabétisation des adultes.

283. Étant donné cette évolution, il était clair au début des années 80 qu'on ne pouvait envisager plus longtemps la dépendance comme étant exclusivement à sens unique. Dans les années 80, la santé économique des pays développés s'est ressentie profondément des succès économiques de leurs voisins moins développés.

284. Voilà ce que signifie l'interdépendance. Cela s'est vérifié de façon claire l'an dernier lorsque la reprise économique attendue des pays développés et riches de l'Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE] dans la deuxième moitié de 1982 ne s'est pas réalisée, en grande partie en raison d'une soudaine régression de la demande pour leurs produits d'exportation dans les pays les moins développés. Devant faire face à des difficultés financières aiguës, dues à une contraction des prêts commerciaux consentis par les banques, beaucoup de pays parmi les plus endettés n'ont eu d'autre choix que de poursuivre des politiques d'adaptation largement fondées sur une réduction drastique des importations. Cela n'a pas manqué de déséquilibrer leurs propres besoins en matière de développement. Cela a déséquilibré la reprise des pays de l'OCDE.

285. Un système international de coopération économique s'est développé à la suite des souffrances de la deuxième guerre mondiale. Ceux qui ont ébauché ce système avaient présente à l'esprit une économie mondiale bien différente de l'économie mondiale fondée sur l'interdépendance dans laquelle nous vivons aujourd'hui. A bien des égards, ces arrangements de l'après-guerre ont atteint leurs principaux objectifs. Bien des éléments clés, tels que la convertibilité des monnaies, sont encore aussi importants de nos jours qu'ils l'étaient alors. Le succès de ce système de commerce et des paiements est à l'origine de l'économie globale que nous connaissons aujourd'hui. Je suis convaincu que la communauté internationale doit maintenant entrer dans la prochaine phase de coopération économique internationale et entreprendre la tâche de gérer cette interdépendance.

286. Afin de décrire l'étendue et l'ampleur de cette tâche j'ai utilisé l'expression « nouveau Bretton Woods ». Depuis plus d'un an, dans de nombreuses enceintes internationales, j'ai demandé de façon pressante à la communauté internationale d'entreprendre l'examen exhaustif du système mondial du commerce et des paiements, qui représente à nos yeux la première étape vers un nouveau Bretton Woods. La conférence en tant que telle devrait être envisagée comme la dernière étape, le point

culminant d'un processus détaillé préparatoire d'analyse et de discussions.

287. Au cours de cette période, des discussions considérables se sont déroulées sur l'avenir du système du commerce et des paiements. On a également enregistré des signes indubitables d'une reprise de l'économie des Etats-Unis, et le risque de défaut de paiement de la part des pays les plus endettés a été écarté, pour l'immédiat, grâce à des opérations de sauvetage.

288. Selon moi, la question clé est de savoir si la reprise et ces opérations de sauvetage pourront faire reculer en pratique le consensus croissant en faveur d'un examen exhaustif des difficultés structurelles sous-jacentes auxquelles fait face l'économie mondiale. Il y a un danger sérieux que tel soit le cas. Cependant, le remède dépend entièrement de nous.

289. Permettez-moi d'abord de résumer l'évolution du débat international telle que je la vois au cours de cette période. En février 1983, dans son deuxième rapport, la Commission Brandt a proposé une révision importante du système mondial du commerce et des paiements⁹. En mars, le Mouvement des pays non alignés a appuyé la proposition du Premier Ministre de l'Inde de réunir une conférence sur les moyens monétaires et financiers du développement. Suite à la réunion des ministres de l'OCDE en mai, au cours de laquelle j'ai réitéré mon appel en faveur d'une conférence de type Bretton Woods, le Président de la France a avancé une proposition très semblable. Puis, à la Conférence de Williamsburg, les dirigeants des pays industrialisés ont lancé une sorte d'appel — ou une tentative d'appel — demandant que leurs ministres des finances puissent travailler en coopération avec le Directeur général du FMI de manière à préparer le travail de base de ce qui pourrait devenir une conférence monétaire internationale de haut niveau. Aussi pertinente que cette proposition ait pu être, elle représentait une réponse du monde développé à l'opinion de plus en plus répandue en faveur d'un examen attentif de ces problèmes économiques internationaux. Le terrain d'entente, bien que non clairement défini, était esquissé.

290. Finalement, lors de la réunion des ministres des finances du Commonwealth, qui s'est terminée à la Trinité-et-Tobago il y a moins de deux semaines, les ministres des finances de 44 pays, différents tant du point de vue de la richesse que de la population et de la superficie — ce qui est le trait principal de ce groupe — ont recommandé l'adoption générale d'un rapport important intitulé « Vers un nouveau Bretton Woods ».

291. Il s'agissait d'un rapport rédigé par des experts éminents en provenance de neuf pays du Commonwealth. Leurs travaux sur les conditions, les problèmes de liquidité, le rôle des droits spéciaux de tirage, le protectionnisme et la dette, pour ne mentionner que quelques-uns des problèmes examinés dans ce rapport, seront repris et précisés. En tant que première tentative par une institution internationale de mettre au point un ordre du jour sur un problème aussi fondamental que l'examen du système international du commerce et des paiements, ce rapport mérite que la communauté internationale lui prête une grande attention.

292. Passant en revue le débat au cours des 12 derniers mois, l'opinion internationale semble avoir évolué de façon prometteuse. Nous commençons à nous éloigner des confrontations stériles qui avaient été l'image de marque du débat économique international même dans les années les plus récentes.

293. Cependant, nous risquons maintenant que la reprise — aussi bienvenue soit-elle — ait pour résultat prévisible de ruiner une bonne partie du consensus croissant. Si la communauté internationale s'est montrée de

plus en plus favorable aux changements en cours dans le système du commerce et des paiements, cela était dû sans aucun doute à la longue période de stagnation et d'inflation que nous avons traversée. De même, maintenant que les premiers signes de la reprise aux Etats-Unis et dans certains autres pays industrialisés sont devenus évidents, une partie de la pression liée à l'examen de ces problèmes à long terme a disparu. Il est sans doute réaliste de s'attendre à ce que ce débat soit influencé par une fluctuation à court terme de l'économie réelle. Il serait raisonnable, me semble-t-il, de faire preuve d'un peu plus de prévoyance.

294. En dépit des appréhensions de nombre d'administrateurs et de l'inquiétude continue, bien que discrètement exprimée, de la communauté bancaire internationale, le message qui est ressorti des réunions annuelles du FMI et de la Banque Mondiale, n'est, hélas, que trop clair. Certains pays industrialisés ressentent les choses d'une manière qui peut s'expliquer fort simplement : maintenant que la reprise est en route, délaissions un peu toutes ces discussions sur les changements du système international du commerce et des paiements.

295. Je suis convaincu que c'est plus qu'une attitude à courte vue, c'est une attitude tragiquement fautive. La reprise des pays industrialisés, en soi incontestablement la meilleure nouvelle économique que nous ayons reçue depuis bien longtemps, ne répondra pas aux changements profonds qui se sont produits dans l'économie mondiale depuis la formation des institutions de Bretton Woods.

296. En 1982, l'économie mondiale a régressé. La production mondiale, estime-t-on, a baissé de 2 p. 100, et le volume du commerce mondial a décliné de 2,5 p. 100. Si cela avait continué en 1983, je suis convaincu que des contraintes quasiment insupportables auraient affecté la stabilité économique et politique mondiale. La reprise que certains pays développés connaissent à présent doit être vue dans cette perspective. Elle a retourné la situation en contrecarrant des forces de contraction de la production et du commerce mondial, qui n'avaient pas de précédent depuis la guerre. La reprise renforcera les prix de certaines denrées, soulageant de la sorte les pays qui, comme la Nouvelle-Zélande, ont souffert de déclinés désastreux de leur commerce au cours des 10 dernières années. Mais, en fin de compte, elle n'est pas une panacée aux problèmes de la dette, du protectionnisme et du développement.

297. Tout d'abord, la reprise a un caractère cyclique intrinsèque et elle touche relativement peu de pays. Mais même pour eux, les taux d'intérêts réels qui demeurent élevés constituent une menace sérieuse pour une reprise soutenue de leurs économies.

298. La reprise ne s'attaquera pas aux racines sous-jacentes du protectionnisme étant donné qu'il apparaît clairement que la croissance du protectionnisme a fait son chemin avant la récession. Le protectionnisme, qui n'est absolument pas l'apanage des pays de l'OCDE, se poursuivra dans le monde développé, ne serait-ce que parce que personne ne prévoit des taux de croissance susceptibles de réduire le nombre approximatif de 35 millions de chômeurs dans les pays de l'OCDE.

299. La reprise ne fera pas grand chose pour soulager le fardeau de la dette de nombre de pays en voie de développement. L'étude du Commonwealth, « Vers un nouveau Bretton Woods », estime à 40 les pays qui ont demandé un rééchelonnement de leur dette ou qui se trouvent en retard dans leurs paiements. Dans la période de 10 mois allant jusqu'en juin 1983, la valeur de la dette internationale renégociée avec les banques commerciales a été calculée et elle est 20 fois plus élevée qu'au cours des années précédentes. Une dette de cette envergure

représente une force d'incertitude immense, une menace pour la reprise et une source d'instabilité pour ces gouvernements, quel que soit leur système politique.

300. Je ne vois pas non plus de raison pour que la reprise inverse la tendance — si évidente dans la plupart des pays démocratiques — qui a été bien décrite comme une « lassitude à aider ». Le système politique de la Nouvelle-Zélande n'est pas plus à l'abri de cette tendance que n'importe quel autre pays démocratique. Cependant, l'expérience que j'ai de notre petit mais combien efficace programme d'aide dans les pays indépendants du Pacifique Sud m'a convaincu que la conception de l'aide qui prévaut à l'époque moderne est profondément erronée.

301. J'ai défendu l'idée de donner à l'aide une base plus ferme, en particulier en donnant aux pays les plus nécessiteux des droits de tirage spéciaux. Dans une telle distribution, la Banque Mondiale pourrait avoir un rôle utile, en partie parce que cela placerait les finances de la Banque sur une base plus sûre.

302. Il ne s'agit là que de quelques-uns des problèmes à long et moyen terme auxquels la modeste reprise qui a lieu dans les pays de l'OCDE n'apportera guère de solution.

303. Les questions et les idées en jeu, bien que de nature technique, ont de profondes implications politiques. Nombre de pays représentés dans cette assemblée ont été les témoins directs des conséquences politiques qui découlent d'un bouleversement économique. Une croissance économique et des marchés financiers stables n'arriveront pas, à eux seuls, à préserver ce qui constitue la paix du monde, mais ils représentent quand même une force positive puissante. Beaucoup d'éléments du système de coopération économique de l'après-guerre sont soumis à des contraintes. Je crois que nous devons, en tant que communauté internationale, trouver maintenant de nouveaux leviers politiques afin de nous attaquer à certaines des difficultés sous-jacentes. Nous devons aller au-delà des solutions *ad hoc* qui ont été mises au point pour faire face aux sérieux déficits à long terme actuels. Nous devons assurer les pays fortement endettés qu'ils disposeront d'un financement adéquat pendant qu'ils poursuivent leur processus à long terme de réajustement structurel. Le mandat politique initial du GATT, qui est loin d'être épuisé, doit être renouvelé.

304. La difficulté dans tout cela, c'est qu'il faut aller au-delà des expressions générales de préoccupation pour entamer un processus qui pourrait faire face à certaines des questions fondamentales avec lesquelles le commerce mondial et le système des paiements est aux prises.

305. Bien entendu, si l'esprit de complaisance qui prévaut dans certains pays devait persister, peu de choses pourront être accomplies. Dans ce cas, le terrain d'entente que nous pouvions entrevoir jusqu'à très récemment disparaîtra rapidement. Nous quitterons le terrain et l'abandonnerons aux extrémistes de différents bords. Nous retournerons au plaisir douteux des confrontations stériles des années précédentes.

306. Je ne prétends pas avoir de plan concret quant au processus pouvant mener à un examen global du système des paiements et du commerce. Il y a de nombreuses manières d'aborder la question, qui impliquent différents calendriers et différentes combinaisons de peuples et d'institutions. L'étude « Vers un nouveau Bretton Woods », que j'ai déjà évoquée, contient une proposition de ce genre qui mériterait d'être examinée par l'Assemblée. En fin de compte le processus doit être adapté aux besoins des principaux participants s'il doit en recevoir l'appui.

307. Il n'est pas difficile pourtant de décrire en termes généraux les critères nécessaires à un examen satisfaisant du système des paiements et du commerce.

308. Premièrement, le travail essentiel doit être entrepris par des experts de premier ordre si l'on ne veut pas que leurs compétences en matière d'analyse deviennent l'objet d'une contestation facile et probablement fatale.

309. Deuxièmement, ces experts doivent avoir la confiance des principaux gouvernements et pouvoir obtenir facilement leur avis sur le plan politique. De cette manière, nous éviterions des propositions qui se situeraient complètement en dehors des limites des possibilités d'ordre politique.

310. Troisièmement, tout groupe de ce genre doit être maniable. Partant, il devrait s'agir, à mon avis, d'un petit groupe d'environ 15 à 25 membres, représentant largement la communauté internationale et travaillant étroitement avec les institutions économiques internationales les plus importantes. Nous finirions probablement par obtenir une structure analogue à celle du Comité intérimaire et du Conseil d'administration du FMI. Contrairement au Comité intérimaire, toutefois, il s'occuperait de toutes les questions fondamentales de paiements et de commerce à long terme, plutôt que de décider seulement de la politique à suivre par le FMI.

311. Quatrièmement, une conférence, qui bénéficierait d'une participation internationale beaucoup plus large, devrait être considérée comme une fin et non comme un début. Les ministres des finances du Commonwealth ont envisagé une conférence du genre de celle de Bretton Woods comme une conclusion du processus plutôt que le commencement.

312. Il est plus difficile d'être précis quant au calendrier à suivre à un moment où un accord sur le processus que je viens de mentionner nous échappe encore. Je suis persuadé qu'il faut entreprendre cette tâche d'urgence et je crois que cette proposition générale a reçu un large appui. Si nous acceptons les prévisions qui indiquent un taux annuel de croissance dans les pays industriels clefs de 3 à 4 p. 100 jusqu'en 1984, cela nous donne alors une certaine flexibilité qui nous permet d'apporter tous les changements sur lesquels on s'est mis d'accord au niveau de ce que nous pourrions appeler le groupe de travail. Si nous attendons trop longtemps avant d'entamer notre étude, nous devons faire face à la possibilité d'une autre baisse cyclique dans l'économie mondiale. Un retour à un climat macro-économique encore moins favorable pourrait sonner le glas pour l'étape de mise en œuvre de ces travaux.

313. Il n'est pas nécessaire de s'attarder sur ce point. Il faut s'atteler réellement et d'urgence au réexamen du système et à la manière de l'adapter aux besoins de l'époque où nous vivons. Attendre est dangereux. Pour éviter toute menace, nous devrions viser à parvenir à un large accord international qui nous permettrait d'apporter les changements voulus au système des paiements et du commerce d'ici à 1985 par exemple. Le processus de préparation dans ce sens devrait commencer immédiatement et, en tout cas, dès le début de 1984. C'est maintenant qu'il faut agir.

314. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

315. M. AL-NUAIMI (Emirats arabes unis) [*interprétation de l'arabe*] : C'est pour moi un grand plaisir, Monsieur le Président, de vous présenter, au nom des

Emirats arabes unis, nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que vous contribuerez efficacement à la réalisation des aspirations et des espoirs investis dans cette session.

316. J'ai également le plaisir d'exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, M. Imre Hollai, pour la prudence et la compétence dont il a fait montre en présidant la dernière session.

317. Je suis heureux également d'accueillir, au nom de mon gouvernement, l'Etat de Saint-Christophe-et-Nevis en tant que nouveau Membre de l'Organisation.

318. J'aimerais assurer le Secrétaire général de notre appui face aux efforts qu'il déploie en vue de renforcer les Nations Unies et leur rôle dans l'établissement d'une paix durable fondée sur le droit et la justice, ainsi que sur le respect de la lettre et de l'esprit de la Charte. Mon gouvernement partage les vues exprimées dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, qui dépeint un sombre portrait de la situation internationale actuelle, résultat d'actes commis par certains Etats en violation de la Charte, du recours à d'autres moyens que l'Organisation et de l'intensification de la confrontation et des conflits, ce qui a affaibli le rôle de l'Organisation en tant qu'institution destinée à l'étude des questions liées à la sécurité et à la paix internationales.

319. Pour édifier un monde où la paix, la sécurité et l'amitié prévaudraient entre Etats, il faut adhérer aux dispositions de la Charte et des conventions internationales, respecter les principes de droit international et accorder aux Nations Unies une confiance absolue pour qu'elles puissent s'acquitter de leur rôle important en préservant la paix internationale.

320. L'un des exemples les plus vivants des violations de la Charte et du mépris pour le rôle des Nations Unies est la position adoptée par Israël à l'égard des résolutions sur la situation au Moyen-Orient, la question de la Palestine et l'agression contre le Liban.

321. L'histoire du conflit arabo-israélien a montré que la question de Palestine est inséparable du problème du Moyen-Orient et que l'examen de certains aspects seulement du problème du Moyen-Orient n'aboutira pas à une solution globale de l'une quelconque de ces questions, et que, au contraire, cette attitude a entraîné de nouvelles complications et l'explosion de la situation dans notre région de temps à autre. Compte tenu de cette réalité, les Etats arabes se sont engagés, à leur conférence au sommet de Fez, à adopter un plan de paix unifié et intégré en tant que base de la réalisation d'une paix juste et globale au Moyen-Orient. Le résultat de la Conférence internationale sur la question de Palestine, qui a eu lieu récemment à Genève, montre de façon catégorique que la majorité des nations du monde appuient la recherche d'une solution rapide de la question de Palestine qui permette au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables.

322. Le monde entier a affirmé qu'une solution juste, globale et durable de la question de Palestine et du problème du Moyen-Orient devrait se fonder sur deux conditions fondamentales : d'abord, la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien et, ensuite, le retrait complet et inconditionnel d'Israël des territoires arabes occupés. Malgré cet accord, Israël continue d'intensifier sa politique de renforcement de l'occupation des territoires arabes et palestiniens, de mépriser les droits légitimes du peuple palestinien, de faire disparaître le caractère arabe des territoires occupés et de violer les Lieux saints et le symbole qu'ils représentent dans la conscience des musulmans autant que des chrétiens et de

détruire systématiquement les caractéristiques historiques des territoires arabes et palestiniens en vue de les judaïser et de les annexer.

323. En même temps que cette politique d'annexion et de judaïsation, Israël poursuit une politique d'agression contre les habitants des territoires occupés, politique qui se caractérise par l'oppression systématique, les meurtres et la déportation forcée de la population tout en encourageant les colons sionistes armés jusqu'aux dents à commettre des massacres parmi les habitants arabes non armés. Il y a encore eu dernièrement l'attaque et le meurtre d'étudiants et de membres de la faculté du collège islamique d'Al-Khalil, acte devant lequel le Conseil de sécurité est resté impuissant à cause du veto exercé par les Etats-Unis.

324. Israël a pensé à tort que sa politique d'oppression contre le peuple palestinien dans les territoires occupés et son invasion du Liban annihileraient la volonté du peuple palestinien et de son seul représentant légitime, l'OLP. Pourtant ce peuple, par sa lutte et sa persévérance, a montré qu'il ne faillira pas, ne se soumettra pas et ne se rendra pas, malgré les massacres de Sabra et Chatila et d'autres camps.

325. L'occupation continue par Israël du Liban du Sud menace non seulement la paix et la sécurité de la région, mais aussi la paix et la sécurité internationales. Cette attitude empêche le règlement de la question libanaise d'une façon qui garantisse l'unité et l'intégrité du Liban. Ainsi, les Emirats arabes unis estiment que la solution de la question libanaise dépend de la mise en œuvre de la résolution 509 (1982) du Conseil de sécurité permettant au peuple libanais de résoudre ses problèmes internes. Nous nous félicitons de l'accord de cessez-le-feu auquel sont arrivées les parties libanaises concernées ainsi que de l'amorce de dialogue en vue de trouver une solution pacifique et juste au problème. En même temps, nous sommes reconnaissants à ceux qui ont déployé des efforts en vue de parvenir à cet accord.

326. Nous demandons à la communauté internationale de mettre fin aux crimes commis par Israël contre les habitants arabes des territoires arabes et palestiniens occupés; nous demandons aussi aux Etats-Unis d'Amérique, en particulier, de jouer un rôle positif dans le règlement de la question du Moyen-Orient et de la Palestine et d'assumer leurs responsabilités sur la base du droit et de la justice. De même, les Etats européens devraient aussi assumer une responsabilité spéciale dans la recherche d'une solution durable, globale et juste de la question du Moyen-Orient.

327. En ce qui concerne la région du Golfe, les Emirats arabes unis, Etat du littoral du Golfe, prient instamment toutes les puissances de respecter la souveraineté des Etats de la région, les laissant à l'écart de la confrontation des grandes puissances et les laissant seuls maîtres de la sauvegarde de leur sécurité. De même, nous soutenons les efforts déployés en vue d'adopter les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix et pour l'adhésion authentique des grandes puissances à cette déclaration.

328. La poursuite de la guerre entre l'Iraq et l'Iran, avec les pertes massives qu'elle représente, menace la paix et la sécurité des Etats de la région et pourrait servir de prétexte à une intervention des grandes puissances dans la région. Nous croyons que tous les Etats Membres doivent s'efforcer sincèrement de mettre rapidement fin à cette guerre qui dure déjà depuis trop longtemps.

329. Quant à nous, à l'instar de l'Etat frère du Koweït et à la demande du Conseil de coopération du Golfe, nous avons déployé des efforts sincères en vue de mettre fin à ces effusions de sang.

330. Nous réaffirmons notre volonté de poursuivre nos efforts et d'appuyer toute action visant ce même objectif. A cette fin, nous exprimons notre reconnaissance à l'Iraq, qui a répondu de manière concrète à la recherche d'un règlement pacifique et garantissant les droits des deux parties. Nous espérons que la République islamique d'Iran répondra aussi à ces efforts.

331. Nous croyons au droit de tout peuple de choisir le système de gouvernement qu'il souhaite et au principe de la non-intervention par un Etat dans les affaires intérieures d'un autre Etat. A partir de cette position, nous demandons le retrait de toutes les troupes étrangères de l'Afghanistan et la non-ingérence dans ses affaires intérieures, permettant ainsi à son peuple de choisir le système de gouvernement qu'il souhaite.

332. Nous lançons aussi un appel pour que soit réglé le conflit actuel entre la Corée du Nord et la Corée du Sud grâce à un dialogue libre en vue d'éliminer toutes les causes du conflit actuel et de réaliser les aspirations de leurs peuples respectifs à l'unité nationale, et cela sans intervention étrangère.

333. En ce qui concerne Chypre, nous exprimons l'espoir que l'intensification des efforts de toutes les parties, particulièrement ceux du Secrétaire général, débouchera sur un accord entre les communautés grecque et turque de Chypre qui garantisse la sécurité et la coexistence pour le peuple de l'île ainsi que l'intégrité territoriale et le statut de pays non aligné de la République de Chypre.

334. Les récents événements en Afrique australe continuent de nous préoccuper grandement face à l'intransigeance de la minorité raciste et à ses actes visant à perpétuer le contrôle et la violation des droits politiques et civils de la majorité de la population. Le régime de Pretoria persiste à mener une politique d'*apartheid*, de restriction des libertés ainsi qu'à permettre l'exécution et l'incarcération des dirigeants de mouvements nationaux.

335. En Namibie, le régime d'Afrique du Sud continue de mépriser les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, de déjouer les efforts du Secrétaire général ainsi que les obstacles et les difficultés, empêchant ainsi que se tiennent les élections demandées pourtant par les Nations Unies. L'obstacle érigé tout récemment a été la création par les autorités d'occupation d'un Conseil d'Etat en vue d'élaborer une constitution namibienne contrairement aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Ma délégation réaffirme son soutien à la lutte légitime menée par la SWAPO en vue de l'autodétermination et de l'indépendance du peuple de la Namibie. Nous condamnons vivement les agressions répétées de l'Afrique du Sud contre les Etats voisins.

336. L'échec de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui s'est tenue l'année dernière, a été dû au fait que les quatre années qui se sont écoulées entre les deux sessions consacrées au désarmement ont été caractérisées par une détérioration du système international et l'instabilité politique, qui se sont tous deux manifestés par de nombreuses violations de la Charte des Nations Unies, par l'invasion et l'occupation militaire, par l'ingérence dans les affaires intérieures et par des violations des droits de l'homme.

337. Nous croyons que le contrôle des armements et le désarmement ne pourront être réalisés que dans un climat de stabilité politique et de confiance, en particulier entre les Etats dotés d'armes nucléaires. Mon pays se félicite une fois de plus des propositions tendant à créer des zones dénucléarisées, dont le Moyen-Orient. Nous espérons que la communauté internationale accordera toute l'importance voulue à cette question étant donné

qu'elle représente un facteur fondamental pour l'instauration de la sécurité et de la stabilité dans notre région.

338. L'évolution récente de la situation économique mondiale n'est guère prometteuse. Dans plusieurs secteurs, plus particulièrement le commerce international et le système monétaire international, on a constaté un ralentissement et une érosion qui ont eu des conséquences négatives pour l'économie tant des pays développés que des pays en développement.

339. Le commerce international s'est détérioré au cours de ces dernières années, ce qui a eu des résultats négatifs dont l'effet s'est fait plus ressentir dans les pays en développement que dans les pays industrialisés. On peut dire la même chose de la situation financière mondiale et du système monétaire international dont les résultats sont un signe de faiblesse de l'économie internationale. Cette question appelle un examen complet et une réforme radicale de ce système.

340. On peut tirer la conclusion suivante de ce que l'on observe dans ces deux secteurs : les économies du monde sont interdépendantes. Il faut donc que la solution de ces problèmes économiques soit globale et collective et qu'elle tienne compte des caractéristiques particulières des Etats pauvres comme des riches.

341. La communauté internationale, représentée aux Nations Unies, a reconnu cette réalité et ses dimensions. L'Assemblée générale a adopté de nombreuses résolutions en vue de créer un autre type de système économique, résolutions telles que la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)], la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3201 (S-VI)] et la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 35/56].

342. Mon pays regrette l'absence de progrès dans les affaires internationales lorsqu'il s'agit de revoir le système économique mondial, notamment le fait que la communauté internationale n'a pas réussi à ouvrir les négociations globales à cause de la position adoptée par certains pays industriels développés. Nous persistons à croire que l'ouverture de ces négociations sur une base saine et efficace serait une contribution considérable et positive à l'établissement des fondations solides pour une économie internationale juste. Nous regrettons aussi l'issue négative de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, malgré les efforts déployés par les Etats du tiers monde en vue de son succès. Cet échec a été dû au manque de sérieux des pays développés. Ce qui nous préoccupe, c'est que de nombreux Etats parmi ceux-là ont même commencé à revenir sur des engagements qu'ils avaient pris lors de sessions antérieures. Si cette situation persiste, elle engendrera inévitablement un effondrement dangereux de la confiance de même que le chaos dans les relations internationales.

343. Les Emirats arabes unis renouvellent leur appui aux efforts collectifs visant à modifier la situation économique mondiale, notamment ceux faits dans le cadre des Nations Unies. A cette fin, mon pays, de façon unilatérale et par l'entremise d'organisations régionales et internationales, a fait tout ce qu'il a pu. Notre politique en matière de pétrole, tant dans le domaine de la production que dans celui des prix, reflète le soin méticuleux avec lequel nous tenons compte de la situation difficile que traverse l'économie mondiale.

344. Mon pays estime que le groupe des pays en développement représente un cadre collectif valable pour réaliser l'autosuffisance, non pas pour remplacer les efforts internationaux mais pour les compléter.

345. Traduisant cette politique en actes, depuis son indépendance, mon pays a contribué aux institutions régionales et internationales qui jouent un rôle positif dans la croissance et le développement des autres pays en développement.

346. Compte tenu de ce que je viens de mentionner, il est nécessaire de mettre en relief, une fois de plus, le fait que l'ensemble de la situation internationale, que ce soit au niveau politique ou économique, n'est guère prometteur. Notre planète connaît de nombreux dangers et périls; c'est pourquoi, aujourd'hui plus que jamais auparavant, nous devons lancer un appel à la prudence et à la vigilance; nous devons réfléchir et agir avec prudence lorsque nous traitons de questions d'ordre international, en évitant que les intérêts égoïstes immédiats priment sur les intérêts de l'ensemble de l'humanité afin de garantir des droits à une vie sûre et à un avenir sans danger d'anéantissement. Ainsi, la détente internationale doit prévaloir et il faut éviter à tout prix la tension dans les relations internationales afin de créer une atmosphère de confiance mutuelle. C'est ainsi que l'on pourra promouvoir le rôle des Nations Unies et de leurs différents organes en tant qu'instance pour un dialogue constructif, pour identifier les dénominateurs communs entre les intérêts des Etats en vue d'aboutir à un monde sans tensions et sans crises.

347. Notre confiance en la capacité de l'Organisation des Nations Unies de jouer un rôle positif dans les relations internationales nous porte à souligner l'importance du renforcement de son rôle dans l'établissement d'une

paix durable fondée sur le droit et la justice et sur le respect de l'esprit et de la lettre de la Charte, conditions dans lesquelles les Etats, petits et grands, pourraient jouir de la stabilité et d'un développement indépendant, dans l'espoir d'un avenir meilleur.

La séance est levée à 20 h 30.

NOTES

1. Accord tendant à régler le différend relatif à la frontière entre le Venezuela et la Guyane britannique, signé à Genève le 17 février 1966 (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 561, n° 8192, p. 322).

2. Voir *Rapport de la Conférence internationale sur la question de Palestine, Genève 29 août-7 septembre 1983* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.83.I.21), chap. I.

3. Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1^{er} août 1975.

4. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-septième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1982*, document S/15510.

5. Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1983, Supplément n° 6*.

6. *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1^{er}-14 septembre 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.82.I.8), première partie, sect. A.

7. Adopté par la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, tenue à Caracas du 13 au 19 mai 1981.

8. Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 402, n° 5778, p. 71.

9. *Common Crisis North South: Cooperation for World Recovery*, the Brandt Commission 1983, Cambridge, Mass., the MIT Press.